# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

**Mardi 13 dhou-elkaada 1440**
**16 juillet 2019**

**N° 72**

**35ème année**

***L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces***

# Sommaire

**Gestion de Sociétés**
Homologation de résolutions ..... **2738**
**Fonds de Commerce**
Vente et location de fonds de commerce ..... **2742**
**Associations, Partis, Syndicats et Syndics**
Associations et syndics ..... **2745**
**Actes Judiciaires**
Ventes aux enchères publiques ..... **2746**
Avis aux créanciers ..... **2750**
**Convocations**
Sociétés anonymes ..... **2752**
Sociétés à responsabilité limitée ..... **2759**
Autres sociétés ..... **2760**
**Divers**
Avis au public ..... **2760**
Rectificatifs ..... **2760**

# *GESTION DE SOCIETES*

## Homologation de résolutions

**SOCIETES ANONYMES**

**Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes**

**Dépôt des états financiers**

**Société Immobilière Notre Dame de Tunis**

**Société anonyme**

**Au capital de 150.000 dinars**

**Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis**

**N° RNE. 0002063A**

**N° d'affiliation C.NS.S. : 35623-24**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 Juin 2019, enregistré à la recette des finances de Charguia, le 20 juin 2019 sous le n°19703770, quittance n°2069378, l'assemblée générale ordinaire a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, le Cabinet Mourad Guellaty et ce, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Deux exemplaires dudit procès-verbal, des rapports du commissaire aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2018 ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises, Tunis, le 4/7/2019 sous le n°201932315.

2019R01834SANB2

---

**Renouvellement de mandat du Président Directeur Général**

**SOCIETE IMMOBILIERE LES SABLES D'OR**

**S.A au capital de 20.000.000 DT**

**Hôtel Salem Boulevard 14 Janvier Sousse**

**MF : 1286610 MPM 000**

**RC : B0935792013**

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration en date de 3 mai 2019, enregistré le 16 mai 2019 à la recette des finances de Sousse sous le numéro 19801317, quittance n°M040067, le conseil d'administration a décidé de renouveler le mandat de monsieur Hichem Driss en tant que Président Directeur Général de la Société Immobilière les sables d'or pour une période de Trois ans, et ce pour les exercices 2019-2020-2021.

2019S00820SANB2

---

**Société Union de Briqueterie du Sud S.A**

**Route de Bengardene km 2, Médenine**

**MF : 1251162WAM000**

**Affiliation CNSS : 322526-01**

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société en date du 02/7/2019 enregistré à la recette des finances de Médenine sous le n°19802507 Quittance M072487 en date du 8/7/2019 et dont un exemplaire a été déposé au Greffe du Tribunal de 1ère instance de Médenine en date du 9/7/2019. Il a été décidé la désignation de Monsieur Anis Ben Mohamed Karoui, en tant que Président Directeur Général de la Société avec les pouvoirs nécessaires pour la gestion de la société au nom, en faveur et pour le compte du conseil d'administration et ce dans le cadre de la loi.

2019M00286SANB2

---

**Société LES CERAMIQUES DU SUD S.A**

**Route de Bengardene km 2, Médenine**

**MF : 003532NAM000**

**Affiliation CNSS : 52238-52**

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société en date du 02/7/2019 enregistré à la recette des finances de Médenine Sous le n°19802506 Quittance MO72483 en date du 8/7/2019, et dont un exemplaire a été déposé au Greffe du Tribunal de 1ère instance de Médenine en date du 9/7/2019. Il a été décidé la désignation de Monsieur Anis Ben Mohamed Karoui, en tant que Président Directeur Général de la Société avec les pouvoirs nécessaires pour la gestion de la société au nom, en faveur et pour le compte du conseil d'administration et ce dans le cadre de la loi.

2019M00287SANB2

---

**SOCIETE DE TOURISME ET D'ANIMATION «TELEMAQUE»**

**S.A au capital de 7.252.110 dinars**

**Siège social : Hôtel AL JAZIRA - Zone Touristique Plage Sidi Mahrez - Houmt-Souk -Djerba**

**RC : N°B178791996**

**MF : 307058VAM 000**

**Affiliation CNSS : 155 517 - 26**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2019 enregistré à la recette des Finances de Djerba Houmt-Souk le 3 Juin 2019 sous le n°19802053 quittance n°M055058 dont deux exemplaires du dit procès-verbal ont été déposés au centre National du Registre des Entreprises sous le n° 201931163 Bulletin n°102 en date du 27/6/2019, les résolutions suivantes ont été adoptées :

Première résolution : Approbation des comptes.

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture,

- du rapport de conseil d'administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31/12/2018.

- des rapports du commissaire aux comptes relatif à ce même exercice;

Approuve les états financiers du dit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et notamment les conventions régies par les dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2018.

Deuxième résolution : Affectation des résultats.

L'assemblée générale approuve les propositions du conseil d'administration relatives à l'affectation du résultat déficitaire de l'exercice 2018 et s'élevant à 1.103.155,611DT et des résultats positifs provenant des modifications comptables pour 8.007.203,749 DT.

Troisième résolution : Renouvellement du mandat des administrateurs.

L'assemblée décide le renouvellement du mandat des tous ses administrateurs actuels pour une nouvelle période de trois nouveaux exercices, soit 2019, 2020 et 2021 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire de 2022 qui aura à statuer sur les comptes de 2021.

Dont ci-après la composition du Conseil de la Société de Tourisme et d'Animation «Télémaque» :

Messieurs Ezzedine El Kadhi, Abdelaziz Ghribi, Mohamed Firas El Kadhi

Mesdames Naila Zarraa, Sonia El Kadid et Mlle Syrine El Kadhi.

Quatrième résolution : Fixation des jetons de présence.

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs pour la durée de leur mandat à un montant de 1.875,000 D par exercice et par administrateur.

Cinquième Résolution : Pouvoirs.

L'Assemblée générale confirme le transfert au compte Réserves Ordinaires le montant de 310.000 D provenant des restitutions de fonds gérés et affectés à la réserve à Régime spécial constituée en 2006 et 2007 pour 370.000 D.

Sixième résolution : Pouvoirs.

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes formalités où besoin sera.

2019M00288SANB2

---

**SOCIETE INDUSTRIELLE DE CONDITIONNEMENT DES EAUX MINERALES S.A SICEM**

**Zone industrielle Tataouine**

**Matricule Fiscal : 833270 D/A/M/000**

**RC : B122322003**

**N° d'affiliation CNSS : 123378-91**

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société en date du 02/7/2019 enregistré à la recette des finances de Tataouine sous numéro n°19802254, Quittance n°M063920, en date du 8/7/2019 et dont un exemplaire a été déposé auprès du greffe du tribunal de la première instance de Tataouine en date du 8/7/2019, il a été décidé la désignation de Monsieur Anis Ben Mohamed Karoui, en tant que président Directeur Général de la société avec les pouvoirs nécessaires pour la gestion de la société au nom, en faveur et pour le compte du conseil d'administration et ce dans le cadre de la loi.

2019M00292SANB2

---

**Au sens de l'article 164 du code des sociétés commerciales**

**Augmentation de capital**

**Société SOLARTECH-SUD**

**SA au capital de 597.500 Dinars**

**Siège social : Immeuble KENZET Bloc A - App A2 Rue Lac Victoria, 1053**

**Identifiant unique : 1137306C/A/M/000**

La société a pour objet : L'étude et la réalisation d'un village écologique dénommé Zarzis Djerba dédié au développement des énergies renouvelables et le dessalement d'eau et leurs applications dans les différents domaines générateurs de valeur ajoutée et d'emplois et la gestion du pôle technologique, au sein du village, au sens de la loi 2001-50 du 23 Mai 2001, notamment ses articles 9 et 10; et de la loi n°2006 -37 du 12 Juin 2006 qui l'a modifiée.

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce.

Tout actionnaire a le droit d'assister et de voter aux assemblées générales sur simple justification de son identité et pourvu qu'il ait libéré tout versement exigible des actions dont il est propriétaire.

Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient ou représente

Répartition des résultats :

- réserve légale : 5% au moins sont relevées sur les bénéfices nets.

- sur le solde des bénéfices, l'assemblée générale annuelle a le droit, sur proposition du conseil d'administration, de décider le prélèvement des sommes qu'elle juge convenables pour être rapportées à nouveau sur l'exercice suivant.

En cas de liquidation, toutes les valeurs provenant de la dissolution après l'extinction du passif serviront d'abord à rembourser aux actionnaires le capital versé non amorti le surplus est réparti également entre tous les actionnaires

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenu le 28 mai 2019, dont un exemplaire original a été déposée au registre de commerce tenu auprès du centre national du registre des entreprises de Tunis, le 5/7/2019 sous le n°201932500 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau de Tunis le 27/6/2019 sous le n°19503942 quittance M4930, il a été décidé ce qui suit :

Augmentation du capital d'un millions de dinars (1.000.000) pour le porter de cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille et cinq cent dinars (597.500,000 DT) à un million cinq cent quatre vingt dix sept mille cinq cent dinars (1.597.500,000 DT).

Cette augmentation s'effectuera, sans primo d'émission, par la création de vingt- mille (20.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cents dinars (100,000 D) chacune, qui seront toutes souscrites en numéraires et dont ta libération sera effectuée à raison de 25% à la date de la souscription.

Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statuaires et assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la réalisation de l'augmentation du capital.

Les fonds provenant des versements seront déposés à la ATB, agence les berges du lac dans le compte indisponible n°01902047119201210950 ouvert au nom de la société Solartech - SUD.

Le dernier délai de souscription est fixé comme suit :

Acceptation des souscriptions des anciens actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital de la société durant les trente jours de la publication de la notice au JORT.

Passé ce délai, Acceptation des souscriptions d'autres personnes physique et morales même ne figurant pas dans la liste des actionnaires de la société et ce dans un délai de soixante jours de la publication de la notice au JORT,

Avec la possibilité de clôturer la souscription avant terme si le capital a été totalement souscrit avant l'expiration de ces délais et la possibilité au Conseil de clôturer l'augmentation de capital à la souscription des trois-quarts de cette augmentation.

2019402595SANB2

---

**Réalisation de l'augmentation du capital social**

**CLINIQUE EL AMEN S.A**

**Capital social : 8.060.000 dinars**

**Siège social : 20 Rue Aziza Othmana Mutuelle ville Tunis**

**Identifiant Unique : 0341832 F**

**RC : B127241997**

**CNSS : 49-00207144**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 mars 2019, enregistré à la recette des finances cité El Mahrajène Tunis, en date du 26 mars 2019 sous le n° 19501788 quittance 30894, a été décidé ce qui suit :

1- L'augmentation du capital social de la société de six millions cinq cent mille dinars (6.500.000) à huit millions soixante mille dinars (8.060.000) par la création de quinze mille six cent actions nouvelles de cent dinars (100) chacune assortie d'une prime d'émission de cinquante (50) dinars chacune souscrites en totalité et libérées Intégralement en numéraire lors de la souscription.

2- Mise à jour de l'article six (6) des statuts de la société relative au capital social.

3- Pouvoirs

La déclaration de versement et de souscription relative à la dite augmentation du capital a été reçu par Madame le receveur de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis en date du 8 juillet 2019, enregistrée le même jour sous le n°19804187 quittance 5215.

Il a été déposé au greffe du Tribunal de première instance de Tunis, Centre National du registre des Entreprises, le registre national des entreprises, en date du 9 juillet 2019, sous le n°201932828, deux exemplaires des documents suivants :

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 mars 2019.

Liste des souscripteurs et état des versements.

Déclaration de souscription et de versement.

Les statuts mis à jour.

Le capital est ainsi porté de 6.500.000 dinars à 8.060.000 dinars; l'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

2019402596SANB2

---

**Nomination d'un Président Directeur Général**

**Société Italo - Tunisienne d'Exploitation Pétrolière "S.I.T.E.P." S.A.**

**Au capital de 5.000.000 de Dinars**

**Siège social : 9 rue Cheikh Hattab Bouchnak Centre Urbain Nord 1080 Tunis BP 424**

**R.C.S. Tribunal de Tunis N°B12761997**

**MF : 001244Z/A/M/000**

Suivant procès-verbal de la réunion du 15 mai 2019, enregistré à Tunis, Recette des Finances de Charguia - Tunis, le 14 juin 2019, quittance n°M067582, enregistrement n°19803606 dont copie originale a été déposée auprès du centre national du registre des entreprises de Tunis le 21 juin 2019 sous le n°201929773, le Conseil d'Administration de la SITEP a nommé Monsieur Abdel Waheb Khammassi en qualité de Président Directeur Général en remplacement de M. Kacem Arous.

Conformément aux dispositions des statuts de la société, le Conseil lui a délégué les pouvoirs les plus étendus qu'il exercera conjointement avec Monsieur Mustapha Loussaief Directeur Général Adjoint de la SITEP.

2019402612SANB2

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE**

**Société anonyme**

**Au capital de 176.000.000 Dinars**

**Siège social : Avenue Mohamed V - 1001 - Tunis**

**Identifiant Unique : L123**

La Banque Nationale Agricole informe l'ensemble de ses actionnaires qu'en référence à la correspondance du Comité du Contrôle d'Etat du 29 juin 2019; l'assemblée générale ordinaire (procès-verbal de ladite AGO enregistré à la recette des Finances en date du 9 juillet sous le n°19801873), tenue à la même date, a désigné :

- Le groupement CSL et CNW représenté par M. Samir Laabidi et M. Néji Hajji,

- Et le groupement GEM et FINACO représenté par M. Abderrazak Gabsi et M. Yahia Rouatbi,

en qualité de Co-Commissaires aux comptes, devant certifier les états financiers individuels et consolidés de la BNA, pour les trois exercices 2019-2020- 2021.

Leur mandat s'achèvera lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

2019402614SANB2

---

**Désignation des administrateurs, du PDG, du DGA, du Directeur Médical et du commissaire aux comptes**

**INTERNATIONAL HOSPITAL CNTER OF TUNISIA-IHCT**

**Société anonyme**

**Au capital de 30.090.000 DT**

**Siège social : Immeuble CARTHAGENE, Centre urbain Nord 1082 - Tunis**

**OBJET SOCIAL:Centre Hospitalier Privé**

**REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES : 1102071 P**

**Matricule fiscal : 1102071P/A/M/000**

1- En vertu du PV de l'AGO su 7/9/2018, il a été décidé ce qui suit :

- La désignation de 7 administrateurs pour la durée de 3 ans prenant fin le jour de l'AGO tenue en 2021 au titre de l'exercice 2020 :

- M. Boubaker Zakhama

- M. Hafedh Zakhama

- M. Bilel Zakhama

- M. Mongi Miladi

- M. Montasser Kacem

- La Société de Promotion Médicale & Pharmaceutique (SPMP)

- La société de commerce International de Tunis (SCIT-SA)

- La désignation du commissaire aux compte, «Audit & Consulting Business», société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représenté par M. Hilel Ouali, au titre des exercices 2018, 2019 et 2020.

Le PV de la sus-dite assemblée a été enregistré à la recette des sociétés 1er bureau-Tunis le 25/9/2018 sous le n°18705232 quittance n°M072746 et deux exemplaires de ce procès-verbal enregistré, ont été déposés au registre National des Entreprises le 24/5/2019 sous le n°201925466.

2- En vertu du PV de la réunion du conseil d'administration en date 7/9/2018, il a été décidé de nommer M. Boubaker Zakhama pour la fonction de PDG, M. Bilel Zakhama pour la fonction de DGA et M. Hafedh Zakhama pour la fonction de Directeur Médical et ce pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Le PV de la sus-dite réunion a été enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau-Tunis, le 10/10/2018 sous le n°18805577 quittance n°M077153 et deux exemplaires de ce procès-verbal, enregistrés, ont été déposés au registre National des Entreprise le 24/5/2019 sous le n°201925466.

2019402616SANB2

---

## SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

### Sté KAMEL AUTO SARL

**MF : 000/M/A/1232492F**

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 01/7/2019, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 01/7/2019, n° d'enregistrement n°19802166 quittance M002444, deux copies ont été déposées au tribunal de 1ère instance de Sousse 2, n°201932480.

Il a été décidé ce qui suit :

- Renouvellement du mandat du gérant M. Kamel Chaouech pour une durée indéterminée avec les pouvoirs les plus étendus.

2019A00227SRLB2

---

**Nomination d'un cogérant**

**Tunisie Assistance Service**

**SARL au capital de 10 000 DT**

**Adresse : 5, rue Ali Darghouth - Tunis**

**MF : 783070 SAM 000**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2019 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi en date du 27 février 2019 sous le numéro 19800929 quittance numéro 20846 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, sous le numéro 201915445 en date de 29 mars 2019, il a été décidé de nommer Madame Thouraya Chaabouni en qualité de cogérante pour une durée indéterminée avec les pouvoirs les plus étendus.

2019402594SRLB2

---

**Nomination du commissaire aux comptes**

**Société : STE RADIAL CENTRE D'HEMODIALYSE - SARL**

**Au capital social de 50 000 Dinars Tunisiens**

**Siège social : 05, Rue Nabeul - cité SAID 2015 La Manouba**

**Identifiant unique : 496674 Q**

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire enregistré à la recette des finances de la Manouba le 14/5/2019 sous le numéro 19801212 quittance n°M033567, dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises le 31/5/2019.

La société décide la nomination du cabinet INTERNATIONAL TRANSACTION ADVISING COMPANY «ITAC» représenté par Mr. Wissem Atig Ben Tkhayat en qualité de commissaire aux comptes.

2019402597SRLB2

**AGO du 22 juin 2019**

**Globe Bureautique, Informatique & Services - GBIS - SARL**

**11, rue Borj Bourguiba Tunis**

**M.F : 13006144V**

Suivant PV de l'AGO du 22 juin 2019 enregistré à la recette des finances du guichet des actes de sociétés 1er bureau Tunis sous le n°19803907, quittance n°4889 dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises - Tunis sous le n°201931020 en date du 27 juin 2019 il a été décidé ce qui suit :

1/ Approbation des états financiers de l'exercice 2018

2/ Quitus entier et sans réserve est donné à la gérante pour son mandat 2016-2017-2018.

3/ Renouvellement du mandat de la gérante pour une période de trois ans 2019-2020-2021

2019402603SRLB2

---

## AUTRES SOCIETES

**La Société Mutuelle Centrale de Services Agricoles «MOTOCOP»**

**R.C : B165931998**

**CNSS : 02545642**

**Siège social : 24 rue de Guinée 1002 Tunis**

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 juin 2019 à l'hôtel LE ROYAL à Hammamet sud et enregistrée à la recettes des finances à Montplaisir le 27/6/2019 sous n°19803550 et selon la quittance n°M072771, déposé au Registre National des entreprises sous la quittance n°201932533 le 5/7/2019, le bureau «Expra-Consulting» a été nommé en son représentant légal M. Sofien Al - Majjadi, en qualité de commissaire aux comptes au titres des exercices 2019, 2020 et 2021.

2019402592SODB3

# *FONDS DE COMMERCE*

## Ventes de fonds de commerce

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu de l'acte sous-seing privé en date du 04/07/2019 enregistré à la Recette des Finances de Sfax en date du 8/7/2019 sous le n°MO29283, Monsieur Fredj Ben Ahmed Ben Mohamed Hamdi demeurant Route de Gabès km 7 Sfax a vendu à Monsieur Adel Ben Rached Ben Mohamed Kerfa domicilié Route de l'Aéroport km 09 Sfax le fonds de commerce du local exploité comme débit de tabac et vente des cartes de recharge téléphonique sis Route de Gabès km 7 Sfax avec tous les éléments matériel et corporel moyennant un montant de 15.800.000 dinars.

Les oppositions sont déposées à la boutique objet du contrat de vente dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Essabeh du 11/7/2019.

2019X00946FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Route de Tunis à Sfax, le 31/5/2019 quittance M062343 enregistrement n°19201811, Mohamed Amin Rekik titulaire de la CIN n°1170195, a cédé à Slim Karray, la moitié du fonds de commerce consistant en un café sise à la Route Jamel Eddin Alafghani Poudrière 1 à Sfax, avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont acceptées entre les mains du Maître Hassene Abid, Imm. El Manar bloc C 1er étage n°4 Sfax 3000, dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette publication.

Cet extrait a été publié au journal «Le Quotidien» du 12/7/2019.

2019X00951FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Selon acte sous seing privé en date du 02/3/2018 enregistré à la recette des actes de sociétés à Sousse le 08/03/2018, sous le n°18200868 quittance n°M000966, la société FALKON SARL, titulaire du matricule fiscal n°0976058S, a vendu à la société MALEK SARL, titulaire du matricule fiscal n°1478039Y, la totalité des deux fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, le 1er situé à route de Sousse Msaken, et le 2ème situé à la route de Sousse cité Erriadh - Sousse, exploité chacun dans le commerce d'articles Prêt-à-porter.

Les oppositions éventuelles doivent parvenir à l'une d'adresses des Fonds, dans un délai de vingt jours de la publication de cette annonce au JORT.

2019A00228FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date le 27/6/2019 enregistré à la recette des finances de Nebber Kef. Le 01/7/2019 sous n° Enregistrements 19200241 quittance n°M005910. Monsieur Ahmed Dhiab Bouslimi titulaire de la C I N n°07896798. délivrée le 4-11-2011 demeurant à Nebber KEF a vendu à Mr Arfaoui Yousri, CIN 12607192 délivrée le 4/11/2011 demeurant Nebber Kef, la totalité du fonds de commerce exploité pour la photographie et la vente des accessoires de téléphones mobile.

Tout personne désirent faire opposition sera auprès du rédacteur de l'acte maître Guelmemi Sami avocat à la cour de cassation dont le bureau sis 24 rue khmais Hajri dans les délais légaux de 20 gours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 5/7/2019.

2019C00067FCCC2

---

**Donation d'un fonds de commerce**

Par acte de donation d'un fonds de commerce traité par maître Tarek Mansour et son assesseur notaire à Gafsa en date du 30 avril 2019 et enregistré à la recette des finances de Gafsa le 6 mai 2019, le donneur Mr Ibrahim Abassi à son Fils Mr Nizar Abassi la totalité d'un fonds de commerce du local destiné à la vente de vêtements situé rue Ali Belhwen Gafsa ville Gafsa, et tous les éléments matériels et morales, les oppositions seront acceptées entre les mains de Mr Nizar Abassi au domicile du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de publication de cet avis de JORT.

2019D00071FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé; daté du 19/6/2019 enregistré à la recette des finances de Djerba Houmet Essouk le 21/6/2019 (quittance n°M063234 enregistrement n°19202398), Mr Abdelmajid Hajji titulaire de CIN°03499619 délivrée le 16/8/1996, a vendu à Mr Mohamed Ali Boukobza Titulaire de la CIN n° 13429975 délivrée le 21/10/2010 la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des produits artisanales exploité au local sis au jardin Monji Bali Houmet Essouk Djerba.

Les oppositions auront lieu entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds sus-indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

2019M00285FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte S.S.P rédigé par Maître Yemna Mabrouk 25 rue Béchir Djaziri Gabès, daté du 01 juillet 2019 et enregistré à la recette des finances Boulbaba El Mrabet le 02/7/2019 reçu n°M042082, n° d'enregistrement 19204399, Monsieur Houssine Ben Ali Ben Mohammed Ben Mahmoud a cédé à Monsieur Fathi Ben Abdelkader Ben Mohammed Soufi l'ensemble du fonds de commerce nommé «due fratello» situé à la Rue Jamel Abdennaceur Gabès.

Les oppositions doivent être remises dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au JORT à l'adresse du Monsieur Fathi Ben Abdelkader Ben Mohammed Soufi Rue Essahaba n°204 Sidi Boulbaba Gabès.

Cette annonce a été publiée dans deux journaux «Elchourouk» et «Le Quotidien» du 6/7/2019.

2019Z00138FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant contrat sous seing privé date du 9/5/2019 enregistré à la recette des finances Avenue France Nabeul daté du 10/5/2019 numéro d'enregistrement 19201716, numéro M035160. Monsieur Karma Saber a vendu à Madame Ben Abda Hasna la totalité du fonds de commerce destiné comme une pharmacie catégorie "A" sis à Avenue Ali Balhouan Nabeul.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreur à l'adresse de la Pharmacie à Avenue Ali Balhouan Nabeul.

2019N00458FCCC2

---

**Extrait de donation d'un fonds de commerce**

Par acte notarié rédigé par les deux notaires Mr. Amor Djedidi et Mme Amani Fenina le 25/6/2019, enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 02/7/2019 quittance n°M093208, Mrs Mahmoud, Sofian et Lotfi Ben M'sallem demeurant tous les trois à l'avenue Habib Karma Nabeul et Mmes Ilhem Ben M'sallem demeurant avenue Habib Karma Nabeul et Emira Ben M'sallem demeurant rue Casablanca Nabeul, donnent par acte notarié à leurs mère Souad Daas veuve Mohamed Ben M'sallem demeurant avenue Habib Karma Nabeul, le fonds de commerce avec ses composantes corporelles et incorporelles de café de première catégorie, portant le nom commercial "Café Mahfar" sis avenue de France Nabeul, titulaire de l'identifiant unique n°0783688Y.

Les oppositions seront faites entre les mains du donataire à l'adresse du fonds de commerce a l'avenue de France Nabeul et ceci dans le délai de 20 jours qui suivent la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a paru dans le journal la Presse du 10/7/2019.

2019N00459FCCC2

---

**Fonds de commerce**

Par acre sous seing privé signé et enregistrée à la recette des finances de Nabeul en date de 4/7/2019 quittance numéro M063236 numéro d'enregistrement 19202018. Monsieur Kais Ben Mohamed El Hadi Maatouk titulaire de carte d'identité Numéro 00551179 a vendu à Monsieur Majdi Ben Monsof Mziou, titulaire de carte d'identité Numéro 06304446 tout le fonds de commerce avec les éléments corporels et incorporels «commerce Fast Food» sis à Cité Diar Sidi Sliman Nabeul.

2019N00470FCCC2

---

**Fonds de commerce**

**Le Petit Prince**

**«Restaurant et résidence familiale»**

**Siège : Av. Moncef Bay Hammamet**

**R.C : A163702002**

(1) Selon un contrat de donation dressé par les notaires de Hammamet Maîtres Mohamed Hamdi et son assesseur Ismael Mami en date du 27-6-2019 et enregistré à Hammamet le 3/7/2019 quittance M093764, déjà publié au journal de Essahafa le 10-7-2019 Mme Ajmia Bent Ali Ben Braik Doghmani titulaire de la c.i.n n°06303270, a conclu au profil de son fils Mr Karim Bilel Ben Akremi Elgharsellaoui; titulaire de c.i.n n°06480744 une donation de la nue propriété du fonds de commerce suivant : «Restaurant et résidence familiale» situé à l'avenue Moncef Bay à Hammamet; nom commercial; Le Petit Prince; Matricule fiscal : 449021S/AC/000; R.C : A163702002 س ت ش ا ; origine: constitution; agrément de commerce : 449021S; début d'exercice: 26-08-1994 avec tous ses éléments corporels et incorporels. Valeur; 50.000d cinquante mille dinars dont 20.000d pour les éléments incorporels et 30.000 d pour les éléments corporels. Mr Karim Bilel Gharaellaoui dispense sa mère de l'énonciation du chiffre d'affaires et des bénéfices. Il s'engage de recevoir-le cas échéant- les oppositions au siège sus-indiqué suivant l'article 192 du code de commerce. (2) Selon un acte de procuration pour administrer un fonds de commerce» dressé par les mômes notaires en date du 27-6-2019 déjà publié au même journal et à la même date Mme Ajmia Doghmani a donné une procuration à son fils sus nommé Mr Karim Bilel Elgharsellaoui pour administrer le dit fonds de commerce.

2019N00471FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous-seing privé en date du 22/6/2019 enregistré à la recette des finances de Jammel le 8/7/2019 sous le n°19201277 quittance n°51630 a vendu Abdessalem El Amine la totalité du Fonds de Commerce sis rue Béchir Sfar Jammel destiné pour vente en détail des produits cosmétiques et parfumerie son identifiant unique au registre national des entreprises 1239226T.

Publié au journal Chourouk daté du 11/7/2019.

2019P00287FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 6 Mai 2019 enregistré à la recette des finances Halk el Wed le 9 Mai 2019 sous le n°19202782 quittance n°65789 Monsieur Fethi Amairi demeurant à la Résidence Anis immeuble A appartement 43A Aouina Tunis a vendu à Madame Imen Ben Romdhan demeurant au 14 Rue Damas Ain Zaghouan Tunis le fonds de commerce relatif à l'activité de café inscrit au registre de commerce sous le n°A017862016 exploité au local n°37 Avenue Khaled Ibn Walid Aouina Tunis.

Toute opposition doit être notifiée à l'étude de Maître Atef Ouechtati Avocat sise au Avenue Abderahmen Azzem Résidence El Wifek Bureau B23 Montplaisir Tunis dans les 20 jours de la date de la publication du présent extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 11/7/2019.

2019402591FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé légalisé en date du 3/7/2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés - Tunis le 5/7/2019 sous le n°19203981 Quittance n°66644, la Société PIZZA BOX, Sarl, ayant son siège social au n°15, rue Aboubaker Essedik, 1002, Tunis Belvédère, Matricule Fiscal 1491512/H/A/M/000 à Mr Wajdi Lakhal, demeurant à la Résidence Elouroud, El Menzah 9B Tunis. la totalité du Fonds de commerce avec tous ses éléments

corporels et incorporels exploité pour l'activité de Restaurant et Fast-food sis au 15, rue Aboubaker Essedik 1002, Tunis Belvédère, Cette annonce a été publiée dans El Chourouk du 9/7/2019.

Les oppositions seront recevables entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Malek Ghariani, 34, rue Claude Bernard, 1002, Tunis Belvédère, pendant le délai légal de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis ou Journal Officiel de la République Tunisienne.

2019402599FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat sous seing privé en date du 21/5/2018 enregistré à la recette des finances d'Elkabaria le 31/10/2018 sous le n°18301775 quittances M049394, M. Amara Ben Ali Chewachi demeurant au 6, rue 42852, Sidi Hsin, Tunis, à vendu le Fonds de commerce destiné pour café 1ère catégorie exploité au local sis à rue 11078 n°11, cité Ibn Sina, Tunis avec ses éléments corporels et incorporels à M. Habib Ben Ali Chawechi.

Les oppositions doivent être formulés entre les mains de l'acheteur à l'adresse indiquée ci-dessus dans un délai de 20 jours à comptés de la publication de cette annonce au journal de la République Tunisienne. Toute opposition après les délais légaux sera nulle et non avenues.

Cet avis a été publié en arabe au journal «Echourouk» du 29/6/2019 et en français au journal la Presse du 5/7/2019.

2019402617FCCC2

---

# Location gérance libre

**Location d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé du 24/5/2019 enregistré à la recette des finances la Marsa le 10/6/2019 quittance n°M91023 Monsieur Mohamed Ali Ben Nour CIN n°054416118 a loué à Mme Kamar Chaabouni le fonds de commerce constituant vente de fleur sis au 30 rue Abderahmen Mami opposition doit être notifier à Maître Asma Farah à l'adresse sis au 41 rez-de-jardin Salambou rue 14 janvier le Kram

Cette annonce est parue au quotidienne Dar Assabah et le Temps.

2019T01085FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

Selon contrat de location enregistré à la recette des finances Mégrine en date du 22/5/2018 sous le n°18902403 quittance n°M04064 Mme Hathemi Ben Hssine a loué la totalité du fonds de commerce situé à l'ongle de deux Rues Tajerouine et Tamra n°05 Mégrine Saint Gobain Ben Arous à la société ROSALYS destiné à la fabrication des produits cosmétiques.

Toute opposition sera reçue chez la locatrice à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

2019R01833FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

**(Gérance libre)**

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Yasminet le 14/6/2019, sous le n°19301430, quittance n°M034902, Mr Kharrat Wassim titulaire de la CIN n°07053322 a loué à Mme Karima Amar épouse Mohamed Zimni titulaire de la CIN n°06413473 la totalité du fonds de commerce (Registre de commerce n°A024452016 Ben Arous. Identifiant unique n°1014271D), sis à 2 Rue Kairouan BA3 complexe Hichem 2 Nouvelle Médina III Ben Arous. Cette location est conclue pour une durée d'une année à partir du 15/6/2019 renouvelable par tacite reconduction.

Cet avis a été publié le 5/7/2019 aux quotidiens «Chourouk» et «le Quotidien».

2019R01843FCCC3

---

**Gérance libre**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29/9/2014, enregistré à la recette des finances, à Abou Kacem Chebbi, Sfax, le 3/11/2014, Quittance n°M103679, Enregistrement n°14302918, La Société EL-MAZRAA Loueur,

dont le domicile élu est au GP 1 Km 12, Ezzahra, Ben Arous, Matricule Fiscal 35723/T/P/M/000, donne en gérance libre à Monsieur Hatem Ben Abdelmajid, Ben Ali Turki, demeurant à la Route de Tunis KM 3.5, Impasse El Khadra,

Sfax, un fonds de commerce destiné à la vente de viande de volailles et dérivés et des produits emballés situé à souk Haddadin, Sfax, à compter du 01/11/2014.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien du 10/7/2019.

2019R01845FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé en date du 26/12/2018 enregistré à la recette des finances Rue Mohamed Maarouf Sousse le 6/2/2019 sous le n°19300259 quittance n°009837 la Sté "LES SENTEURS DE DAR KMAR" immatriculée au registre de commerce sous le numéro B09171272014 et à la recette des finances sous le numéro 1364776X et représentée par sa gérante Mme Kmar Ghachem titulaire de la C.I.N n°09269114 a loué à Mme Badiaa Ben Wannes ayant le matricule fiscal n°1620270E en gérance libre tous le fonds de commerce sis à 41 Rue El Mouasser Sousse et exploité dans la restauration touristique pour une durée de deux ans à partir du 02/01/2019 renouvelables par accord entre eux.

2019S00813FCCC3

---

**Location gérance d'un fonds de commerce**

Par acte sous-seing privé rédigé par Maitre Jerbi Khaled, avocat demeurant à Sousse, rue sœur Joséphine, enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse, le 01-7-2019, quittance n°M049279, !a société HOSPITALITY MANAGEMENT & CONSULTING RC : B0911922012, MF 1252706/L a loué à ta société le Capoul, MF : 1629030/D société en cours de constitution, la totalité du fonds de commerce exploité comme restaurant touristique nommé restaurant «DOLCE VITA», à l'hôtel Tej Mrahaba, boulevard Taieb Mhiri Sousse.

2019S00819FCCC3

**Location d'un fonds de commerce**

Par acte SSP, daté du 13/5/2019, enregistré à la recette des finances de Djerba le 13/5/2019 (quittance n° M049270, enregistrement n°19301821), Madame Beya Hekim, titulaire de la CIN n°03503275 délivrée le 14/9/1999, a loué la totalité du fonds de commerce exploité en vente tout type de bijoux au local sis à avenue Abd Hamid Kadi Houmt Souk Djerba, et ce à Khalifa Jdaa, titulaire de la CIN n°05772091, délivrée le 24/4/2008 avec tous ses éléments corporels et incorporels. Cette annonce a été publiée aux journaux «el Chourouk» et «le Quotidien» daté du 18/5/2019.

2019M00270FCCC3

---

**Fin d'un contrat de gérance libre**

La société OLA ENERGY TUNISE (anciennement dénommée LIBYA OIL TUNISIE) ayant son siège social à l'immeuble Horizon, avenue de la bourse, Cité Les Pins - Les Berges du Lac 1053 Tunis, inscrite au registre de commerce de Tunis sous le n°B174191996, affiliée à la CNSS sous le n°937-64, informe les tiers que le contrat de gérance libre conclu avec Monsieur Wissem Ben Mahmoud Ellouze, commerçant, demeurant à Sfax Route Menzel Chaker km3, portant sur la location gérance d'un fonds de commerce consistant en une station service sous les couleurs «OILIBYA» sise à la Route de Gabès km 0.5 Sfax, a été résilié le 28 Février 2019 et ce, en vertu d'un acte de résiliation daté du 26 Février 2019, enregistré à la Recette des Finances de Sfax le 14 Mai 2019 sous le n°199002309 quittance n° M057331.

Le présent avis a été publié dans les quotidiens le temps et Essabah du 11 juillet 2019.

2019402601FCCC3

---

**Fin d'un contrat de Gérance Libre**

La société OLA ENERGY TUNISE (anciennement dénommée LIBYA OIL TUNISIE) ayant son siège social à l'immeuble Horizon, avenue de la bourse, Cité Les Pins - Les Berges du Lac 1053 Tunis inscrite au registre de commerce de Tunis sous le n°B174191996, affiliée à la CNSS sous le n°937-64, informe les tiers que le contrat de gérance libre conclu avec Société NALOUTI FRERES, SARL, dont le siège social est au km 1 Route de Médenine Ben Guerdane, inscrite au registre de commerce sous le n°B20208812010, portant sur la location gérance d'un fonds de commerce consistant en une station service sous les couleurs «OILIBYA» sise à Gabès Zrig, en bordure de la route GP1, a été résilié le 31 Juillet 2018, et ce en vertu d'un acte de résiliation daté du 23 Juillet 2018, enregistré à la Recette des Finances de Gabès le 12 Février 2019 sous le n°19301027 quittance n°M010024

Le présent avis a été publié dans les quotidiens le Temps et Essabah du 11 Juillet 2019.

2019402602FCCC3

---

# *ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS*

## Constitutions

**Constitution d'une association**

Dénomination : Association Tunisienne de défense des droits des Palestiniens.

Siège : 92 rue Radhia Haddad - Tunis.

Objet :

1- Le soutien du peuple Palestinien dans sa lutte pour l'autodétermination

2- Faire connaître la question Palestinienne au niveau nationale et internationale

3- Renforcer les liens de fraternité entre le peuple Tunisien et le peuple Palestinien.

Les membres :

Mohamed Habib Bel Hedi

Ahmed Abbes

El-Khansa Mkada - Zghidi

Dhiaeddine Louati.

2019T01086APSF1

**Création d'une association**

Dénomination de l'association :

ASSOCIATION TUNISIENNE DE L'ORIENTATION ROFESSIONNELLE ET DU SOUTIEN POUR L'EMPLOI

Siège de l'association : 44, Rue Nelson Mandela 2ème Etage Lafayette Tunis 1002

Objet de la création : Information, Economique et Sociale.

Les Objectifs :

Participation à l'encadrement des jeunes postulants à un emploi,

Participation à mieux encadrer les chercheurs d'emploi et les inciter à la création et à l'initiative,

Mise en œuvre des accords avec les instances publiques pour encourager les postulants à la recherche d'un premier emploi,

Les moyens de la réalisation des objectifs :

Campagnes de sensibilisation, d'information et d'orientation

Rencontres et Séminaires

Ressources Humaines.

Président : Néji Arous

Vice président : Mohamed El Ghoule

Secrétaire Général : Mohsen Trabelssi

Trésorière : Amina Abdelakaoui

2019R01832APSF1

---

**Avis**

Nom de l'association : Sidi khalif d'équitation

Adresse : El Hania Sidi Khalif Oueled Haffouz - Sidi Bouzid.

But :

1- Participation aux festivals, événements culturels et la revitalisation du patrimoine dans la région

2- Contribuer au développement, à la diffusion de la culture d'équitation et le Préservation du patrimoine

3- Contribuer à l'identification des chevaux berbères, leurs vies et ses races.

Les fondateurs :

Présidents : Faical Ben Mustapha Romdhani

Le secrétaire général : Mohamed Amine Ben Chedly Romdhani

Trésorière : Najeh Ben Mohamed Jamali.

2019R01838APSF1

**Constitution d'une association**

Nom de l'association : Association de Coopération Tunisienne aux Déficients Auditifs Ksar Hellal

Siège social : Rue de la République n°115 Ksar Hellal

Activité : Culturel, Scientifique, Emploi

Catégorie : Sociale

Objectifs : Culturel, Social, Santé, Intégration des handicapés à la vie professionnelle.

PV : N°8992, daté le 21/3/2019

Le Président : Mr. Mohamed Boukhama

Le Secrétaire Générale : Mme. Mahbouba Laouiti

Trésorier : Mr Hatem Kacem.

2019S00809APSF1

---

**Constitution du syndic des propriétaires**

**Immeuble BEL AZUR Mahdia**

Suite au P.V de la réunion de l'assemblée générale constitutive du syndic des propriétaires de l'immeuble BEL AZUR Avenue Taher Sfar Mahdia en date du 16/5/2015 enregistré à la recette des finances Rue Ali Elbalhouene Mahdia sous le n°15703697 quittance M50418 en date du 17/11/2015 il a été décidé la désignation du bureau de syndic comme suit :

- Monsieur Zoubeir Ben Salah Président du syndic.

- Monsieur Moez Elouni Vice Président.

- Monsieur Farid Mrad Secrétaire Général.

- Monsieur Mohamed Abid Vice Secrétaire Général.

- Monsieur Kais Farhat Trésorier du syndic.

- Monsieur Moncef Grati Trésorier.

- Monsieur Taoufik Larkez Membre.

2019X00950APSF1

---

**Constitution d'une association**

Dénomination : Association de maintenance et de revitalisation du patrimoine.

Siège social : Rue Abou Firas el Hamdani n°2, le Kef

Objectif : Maintenance et sauvegarde du patrimoine à l'échelle nationale.

Membres :

Président : Yahyaoui Aicha

Secrétaire générale : Wertatani Sarah

Vise secrétaire général : Yahyaoui Mohamed Ali

Trésorier : Ghazouani Mokhtar.

2019C00068APSF1

---

**Création d'une association**

Nom : Palmiers Sportif Bechri

Type : Mini foot

Objectifs : Dynamiser les enfants et les jeunes pour pratiquer le mini foot

Siège social : Bechri 4231 - Souk Lahad Autorisation n°37 délivrée le 27/6/2019

La Structure Administrative :

- Le président : Abdelkader Ben Ammar

- Le secrétaire général : Abdelkader Belhadj

- La secrétaire financier : Mabrouk Abdeljawad.

2019O00036APSF1

---

# *ACTES JUDICIAIRES*

## Ventes aux enchères publiques

**Vente aux enchères publiques d'un immeuble non immatricule**

Le copropriétaire poursuivant :

Monsieur Mohamed Ben Hssin Mabrouk Demeurant à Ben Arous.

La contre partie copropriétaire :

Les héritiers de Sassi Kasdalleh et ils sont sa veuve Toffaha fille Hachmi Kasdalleh et ses fils sont parmi eux Monia et Sami et Ines et Mohamed Kasdalleh demeurant à la rue de Palestine Beni Khalled Nabeul.

L'avocat poursuivant :

Maître Hajri Mohamed avocat à la cour avenue de la Paix Grombalia.

Désignation de l'immeuble à vendre :

Il s'agit d'un appartement dans un entre pot au rez-de-chaussée surmonte d'un appartement d'un immeuble de deux étages une partie occidentale de la contre partie copropriétaire et une partie orientale de son frère.

D'une surface totale de 278 M° 130 MD entre eux au rez-de-chaussée et 148 M A l'étage supérieur notez que l'immeuble non immatricule.

Cette propriété est située dans l'Avenue de La Palestine commune Beni Khalled Nabeul a quelques mètres du marche central.

La mise à prix :

La mise à prix après avoir réduit de 40 est fixée à 107 400 000 sans compter les frais de poursuite qui seront fixée ultérieurement.

Date et lieu de vente :

La vente de l'immeuble aura le 5/8/2019 à 9 h devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Grombalia.

Observation :

Pour participer aux enchères les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur de Nabeul.

L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers de la mise à prix.

Pour prendre connaissance du cahier de charges s'adresser au greffe de la chambre des saisies immobilières au tribunal de première instance de Grombalia et au cabinet de l'avocat poursuivant pendant les jour et heurs ouvrables.

2019R01839VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Cabinet Maître Bejaoui Faouzi**

**Avocat à la cour d'appel**

**86 cité SNIT Jdeida Manouba**

**Tél : 98 726 801**

**Matricule : 1237763G**

Partie poursuivante : Monsieur Hedi Ben Chedly Jmii, ayant élu son domicile au cabinet de son avocat Maître Bejaoui Faouzi, 86 cité SNIT Jdeida Manouba.

Partie saisie : Monsieur Fares Ben Mohamed Bouguerra, demeurant avenue Habib Bourguiba Tebourba Manouba, titulaire de la CIN n°00897352.

Avocat poursuivant : Maître Bejaoui Faouzi, Avocat à la cour d'appel, 86 cité SNIT Jdeida Manouba Matricule : 1237763G

Immeuble saisi : la vente portera sur des parts indivises de 261.2 parts du titre foncier 553 Manouba nommé «parcelle Ismail» objet de parcelle 14 du plan topographique de région Tebourba département «B» zone 5 situé Sud-ouest de Tebourba Manouba et du superficie totale de 35 ares et 82 centiares, l'immeuble saisis est situé à Tebourba et composés d'une parcelle de terrain battu adjacent aux bâtiments voisins des cotés Ouest, Sud et Est et ouvert du coté Nord à la route reliant région Batan à Tebourba, ayant la porte ouverte à la route goudronnée conduisant à un petit hangar couvert (skifa) que conduit à la partie restante non battue au milieu de laquelle se trouve un bassin couvert destiné comme estuaire des eaux usées venantes de propriétés des voisins.

Ceci étant indiqué par l'expertise de Mr Triki Mohamed suivant ordonnance sur requête émanant de Monsieur le Président du Tribunal de 1ère instance de Manouba n°60412 daté le 16-4-2019.

Mise à prix : 157.320,000D.

Date et lieu de l'adjudication : le jeudi 22-8-2019 à partir de 9 Heures et suivant du matin à la chambre des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Manouba.

Visite de l'immeuble : durant toute la semaine pendant le jour.

Observation : La participation aux enchères publiques n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire

- Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur du lieu de l'immeuble saisi pour participer à l'adjudication.

Pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de 1ère instance de Manouba.

2019R01846VEPA1

**Vente aux enchères publiques**

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis, Immatriculée au Registre de Commerce sous le n°B187881996, Code T.V.A 000110F en sa qualité de créancier saisissant.

Partir saisie :

1- Monsieur Nejib Ben Mohamed Hedi Ben Hassine, Titulaire de la CIN n°08269880, demeurant à l'avenue du combattant suprême immeuble 04 appartement n°10 Monastir.

2- Madame Dorsaf Bent Mouldi Chorfati, Titulaire de la CIN n°07834852, demeurant à avenue du combattant suprême immeuble 04 appartement n°10 Monastir.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°88876 Monastir située à Moatmar route sidi Nasr consistant en un lot destiné à la construction au lotissement Dar Ben Salem d'une superficie de 217 m², parcelle n°16 ouvrant plein sud sur la voie publique.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Monastir le 7/8/2019 à 9h.

Mise à prix :

Dix huit mille deux cents vingt huit dinars (18.228,000D) après abattement de 40 % de la mise à prix initiale, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2019S00821VEPA1

**Vente aux enchères publiques d'un immeuble**

**Suite à une saisie immobilière (après réduction du prix de 40%)**

**Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène**

**44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax**

**Tel : 74.220.096**

**Fax : 74.201.001**

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représenté par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis - sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mr Molk Ben Mohamed Kallel, titulaire de la CIN 08417930, ouvrier, y demeurant Avenue Bourguiba Immeuble n°89 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Maimoun Moalla Huissier Notaire sous le n°28613 le 20/02/2019 sur la totalité de la propriété représentée d'un local à - l'étage sise sur deux locaux au RDC Est-Nord Route de ceinture N°5 relie Gremda et Kaied Mhamed, Rue 90 N°11(Actuel Rue Med Brouk) Sfax ouverture Nord, attenant aux cotés entrée commune avec le propriétaire RDC ou existe des escaliers à gauche qui mène au hall de la terrasse de superficie couverte est de 156 m² qui contient un passage Sud, Nord, Est et ouest, 4 chambres dont l'une d'elle existe un placard, hall, W.C, salle de bain, cuisine, chambrette de coté Sud et deux balcons couverts l'un au Sud et le deuxième au Nord Ouest d'ou se trouve une espace commune avec le propriétaire au R.D.C qui mène au buanderie sur terrasse de superficie est de 36 m².

Cette propriété est limitée du Sud Mohamed et Habib Rekik de l'est Ahmed Bouchaiira, du Nord l'entrée et de l'ouest Affes.

Mise à prix : est fixé cinquante six milles cent soixante Dinars (56.160.000D) après réduction du prix de 40% auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 2.367.776 Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi le 5 Août 2019 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax 1, sise Rue Abou Kacem Echhebi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 18.720.000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter L'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax1 où est déposé le cahier des charges.

2019X00944VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**Etude de Maître Kallel Ilyes**

Poursuivant : Société tunisienne de banque, au nom de son représentant légal, inscrite au registre de commerce sous le numéro B1823311996, sis avenue Hédi Nouira Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Elyes Kallel avocat à Sfax, 27 rue Hédi Chaker Sfax.

Partie saisie : - Houria bent Ali Gabsi, épouse Chafik Jarraya n° de la CIN 05309020,en tant que caution solidaire et hypothécaire, sis route lafrane km1.5 rue 139 Sfax.

L'immeuble saisie : Il sera procédé le mardi 20/8/2019 à 9h du matin à l'audience et devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis à la vente d'un terrain de 1503 m² objet du titre foncier 92929 Tunis dénommé ESAADA, sur lequel est bâtie une villa constitué d'un sous sol, d'un rez-de-chaussée, d'un 1er étage et une bâtisse secondaire.

Le rez-de-chaussée de 522m² est constitué de 2 séjours, une salle à manger, des toilettes, une chambre de linge, un séjour, une cuisine.

Le 1er étage est constitué d'un patio, 2 suites parentales, une cuisine, une salle de séjour, une chambre à coucher avec salle de bain et 2 dressings.

Le sous sol contenant une salle de jeux, un séjour, un abri de voitures, un bain maure une piscine couverte.

La bâtisse secondaire, est constituée d'une kitchenette des douches, un barbecue.

Mise à prix : Le prix de l'immeuble saisi est fixé à onze millions vingt deux mille cent treize dinars deux cent soixante millimes (11.022.113.260 D) selon l'évaluation de l'expert Othman Mehri auquel s'ajoutent les frais qui seront fixés par le tribunal.

La visite de l'immeuble aura lieu tous les jours pendant les heures de bureau.

Pour tout autre renseignement, s'adresser au greffe de tribunal de première instance de Sfax2, sis route de Gabés ou se trouve déposé le cahier de charges ou à l'étude poursuivant Maître Mohamed Elyes Kallel, 27 Avenue Hédi Chaker Sfax.

Toute personne désirant participer aux enchères publiques doit consigner le tiers du prix par un avocat.

2019X00945VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**Etude de Maître Boulbaba Maamri**

**Avocat à la cour d'appel**

**Rue Abou Kacem Chebbi immeuble 1er palace 3000 ; Sfax**

Partie poursuivante : L'Arab Tunisian Bank, société anonyme inscrite au registre de commerce Tunis sous le n°B167001997, dont le siège social est situé à Tunis 9 rue Hedi Nouira,

Partie saisie : 1- Meher Khrifich, demeurant à 70 rue Yasamin Sakit Dair Sfax.

2- Darin Ktata, demeurant à 70 rue Yasamin Sakit Dair Sfax.

Propriété à vendre : l'immeuble objet du titre foncier n°27760 Sfax de 380 mètres carrés sur lequel édifiée un immeuble composé de deux étage et un rez-de-chaussée situé entre route Sidi Mansour et Habena km 5 Sfax totale.

Mise à prix : Trois cent quarante Huit milles Dinars (348.000 .000 D) après réduction de la mise à prix initiale de 40 % suite à l'audience des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax en date du 01/7/2019, frais et honoraires fixés par le dit tribunal à la dite audience à deux milles six cent vingt six dinars 688 milles 2.626,688 dinars et ceux à fixer à l'audience du 19/8/2019 en sus.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente : La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax le lundi 19/8/2019 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble : Le constat et la visite de la propriété à vendre peut s'effectuer quotidiennement sauf le dimanche pendant l'horaire de travail administratif. Pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante à l'horaire indiqué et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax ou à l'étude de Maître Boulbaba Maamri avocat à Sfax.

2019X00949VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques d'un immeuble non immatriculé sis au n°24**

**Rue Saiid Aboubaker, Hammamet - Nabeul**

**(2ème audience après rabat de la mise à prix de 40%)**

**Cabinet Maître Sahbi Hadrich**

**Avocat**

**17 rue de Marseille, 2ème étage - Tunis**

**Tel : 71.340.429**

**Fax : 71.340.684**

**GSM : 98.351.552**

1) Le créancier saisissant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal, S.A, RC N°:

187881996, MF N° : 000110F, ayant son siège social au n°70-72 avenue Habib Bourguiba, - Tunis-, élisant domicile chez son avocat Maître Sahbi Hadrich dont l'étude est sise au n°17 rue de Marseille, 2ème étage, - Tunis.

2) Le débiteur saisi :

- Mr. Mokhtar Ben Mohamed Saiidi (C.I.N N°: 01891376, MF N° : 962461F), demeurant au n°08 rue Hammadi Jaziri, Hammamet, -Nabeul- Ou bien : au n°01 rue Ibn Hazm, Hammamet, -Nabeul-. Ou bien : au n°24 rue Saiid Aboubaker, Hammamet, - Nabeul.

- Mme. Sabeh Bent Ahmed Mahfoudhi épouse Mokhtar Saiidi (C.I.N n° : 05956983), demeurant au n°08 rue Hammadi Jaziri, Hammamet, -Nabeul-. Ou bien : au N° 01 rue Ibn Hazm, Hammamet, -Nabeul-. Ou bien : au n°24 rue Saiid Aboubaker, Hammamet, Nabeul.

3) L'avocat poursuivant :

Maître Sahbi Hadrich Avocat, (MF N°: 0510376V/P/A/000), dont l'étude est sise au n°17 rue de Marseille, 2ème étage, - Tunis.

4) Désignation de l'immeuble saisi et mis en vente :

Selon les données mentionnées dans l'acte notarié en date du 30/6/2007 enregistré en date du 30/6/2007 et du 02/7/2007, et dans l'acte SSP en date du 5/7/2007 et du 10/7/2007 et enregistré en date du 10/7/2007 :

La totalité de l'immeuble non immatriculé revenant à titre de propriété aux débiteurs saisis sis à Hammamet, -Nabeul-, lieu connu sous le nom Saniet Echikh actuellement rue Saiid Aboubaker. Il consiste en un lot de terrain d'une superficie de 690 m², sur lequel est édifié un logement d'une superficie couverte de 260 m² et le reste d'une superficie de 430 m² représentant un jardin. Le dit logement est composé d'un RDC qui se compose d'un hall, d'une salle de bain, d'un salon et salle à manger et une cuisine, et l'étage se compose de 04 chambres à coucher, d'une salle de bain et de 02 terrasses. Le dit logement est doté de l'eau potable, du gaz naturel et de l'électricité (compteur N° : 333855800), et il est inscrit à la recette des finances municipale sous le N° : 040151006001/040151004001.

Le dit logement est délimité par : du coté nord une route actuellement rue Saiid Aboubaker ou on trouve l'entrée de l'immeuble, du coté sud une allée aigue, du coté ouest le logement du nommé Hameda Khdhira et du coté este le logement du nommé Salim Zarrouk.

Selon le rapport d'expertise en date du 02/5/2018 établi par Mr. Houssine Lassouad l'expert judiciaire en matière des affaires foncières en exécution de l'ordonnance sur requête rendu par le tribunal de 1ère instance de Grombalia en date du 25/01/2016 sous le n°33932 :

L'immeuble non immatriculé saisi est sis au n°24 rue Saiid Aboubaker, Hammamet, -Nabeul- . Il consiste en un lot de terrain n°01 du lotissement du terrain connu sous le nom de Saniet Echikh, d'une superficie de 690 m² sur lequel est construit un logement (villa) de style américain composé d'un RDC et d'un étage. Le RDC d'une superficie de 174 m² se compose d'un hall, d'une salle de bain, d'une salon et salle à manger, d'une cuisine, d'une véranda, d'une terrasse, et d'un escalier menant à l'étage. L'étage d'une superficie de 141 m² se compose de 03 chambres à coucher, d'une salle de bain, d'un cellier, d'une véranda, d'un balcon d'une terrasse. On trouve aussi au RDC un jardin entretenu et un parking.

Le dit logement est délimité par : du coté nord rue Saiid Aboubaker ou on trouve l'entrée, du coté sud une allée aigue, du coté ouest le logement du nommé Hameda Khdhira et du coté este le logement du nommé Salim Zarrouk.

Les plafonds sont faits par des dalles et du béton armé. Le sol est ccuisine, d'une véranda, d'une terrasse, et d'un escalier menant à l'étage. L'étage d'une superficie de 141 m² se compose de 03 chambres à coucher, d'une salle de bain, d'un cellier, d'une véranda, d'un balcon d'une terrasse. On trouve aussi au RDC un jardin entretenu et un parking.

Le dit logement est délimité par : du coté nord rue Saiid Aboubaker ou on trouve l'entrée, du coté sud une allée aigue, du coté ouest le logement du nommé Hameda Khdhira et du coté este le logement du nommé Salim Zarrouk.

Les plafonds sont faits par des dalles et du béton armé. Le sol est couvert de marbre et de céramique, les murs et les cloisons sont faits par des briks, les portes par le bois, les fenêtres par l'aluminium, la cuisine est équipée et agencée, les murs des salles de bain sont couverts pat' la faïence, et elles sont dotées par tous les équipements sanitaires.

L'immeuble saisi est situé dans une zone résidentielle de haut standing. L'état de l'immeuble est bien.

Les matériaux utilisés sont de qualité supérieure.

L'immeuble saisi est doté de tous les équipements tels que l'eau potable, l'électricité, ligne téléphonique, l'évacuation des eaux usagées et la route goudronnée.

La description de l'immeuble non immatriculé tel que expertisé est conforme aux données mentionnées dans l'acte notarié en date du 30/6/2007 enregistré en date du 30/6/2007 et du 02/7/2007, et dans l'acte SSP en date du 5/7/2007 et du 10/7/2007 et enregistré en date du 10/7/2007.

5) Mise à prix :

Elle est fixée à cinq cent quarante deux mille cinq cent quatre vingt trois dinars 432 millimes (542.583,432 dinars), et ce après rabat de la mise à prix de 40%, en sus des frais légaux et les honoraires de l'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

6) Date et lieu de l'adjudication :

La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Grombalia sis à la rue de la Paix, Grombalia, le lundi, dix-neuf août deux mille dix neuf (19/8/2019), à partir de 9 heures (affaire n°766).

7) Visite et constat des lieux :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus-indiquée et sans condition préalables.

8) Observation :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Grombalia sis à la lue de

la paix, -Grombalia-, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Sahbi Hadrich, sise au n°17 rue de Marseille, 2ème étage, -Tunis. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c.

Pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2019402590VEPA1

---

**Vente immobilière aux enchères publiques**

**Etude de Maître Badi Ben Mabrouk**

**Matricule Fiscal : 81282 ZAP 000**

Il sera mis en vente par adjudication à l'issue d'un jugement de défaut de partage, le bien ci-dessous :

Poursuivante : Dame Thouraya Rhayem, épouse Hassène Haloui, Propriétaire à l'indivision. Domiciliée en Algérie, élisant domicile à l'étude de Maître Badi Ben Mabrouk à Tunis.

Partie Adverse : Le reste des propriétaires à l'indivision :

1) Malika Rhayem ép Diboub. 2) Louisa Rhayem. 3) Fethi Rhayem 4) Faouzi Rhayem. Demeurant en France et élisant tous, domicile auprès de Me Mabrouk Kerchaoui n°12 Rue Cyrus Le Grand Tunis

5) Hedia Rhayem. Ep. Hilali. 6) Kamel Rhayem. Les deux demeurant Rue du 20 Mars à Zeramdine.

Avocat poursuivant : Maître Badi Ben Mabrouk dont étude sise à l'immeuble Misk-A-19 Montplaisir - Tunis.

Désignation de l'immeuble saisi :

1- Un local commercial sis à la Rue Habib Bourguiba à Zeramdine.

Sans titre de propriété. Loué par un tiers.

2- Une habitation (arbi) à Zeramdine Rue Habib Bourguiba par une impasse. Sans titre de propriété.

3- Villa à la Rue Ibnou Sina par la Rue Habib Bourguiba Zeramdine.

Sans titre de propriété.

Désignation et description :

1- Le local commercial est doté de murs en pierre toit en béton parterre en mosaïque traditionnelle ouvrant sur la rue Habib Bourguiba Zeramdine d'une surface de 24 m². Délimité par cette rue au nord, par un passage à l'est, et par les sieurs Bouraoui Kaddour à l'Ouest et au sud.

2- Habitation traditionnelle maison arbi consistant en une parcelle de plusieurs angles y accédant par impasse reliée à la Rue Habib Bourguiba dotée d'une vieille construction composée de 3 pièces d'une cuisine toilettes et escaliers accédant aux toits une cour au milieu dont le parterre est recouvert dotée d'arbre citronnier raisin et grenades desservie d'eau et d'électricité d'une surface de 186 m² délimitée par sieurs Toumi Chaabane et Dar Hassine Gayed au nord, dar habib rhayem à l'est dar héritiers Gaddour au sud et dar Toumi Chaabane à l'ouest.

3- Villa sur un terrain presque rectangulaire plat d'une façade ouest contenant un bâtiment moderne de deux étages, murs en briques toit en béton, dotée d'électricité et eau potable en bon état général. Le RDC se compose d'une terrasse recouverte puis un vouloir attenant à 3 pièces et une SDB équipée et une cuisine reliée à une terrasse découverte. Occupé actuellement par Kamel Rohayem. Le 1er étage est accessible via escaliers indépendants composé de 3 pièces moyennes une SE et une SDB équipée et une toilette et une cuisine et deux terrasses recouvertes parterre en marbre plafond doté de staff menuiserie en bois utilisé comme cabinet d'Avocat Me Mbarki.

Le dernier étage est occupé partiellement par un petit appartement studio dont murs en briques toit en béton parterre couvert de mosaïque 2 couleurs, doté de 2 pièces une cuisine une toilette et un couloir intérieur. Couvert d'humidité. D'une surface de 145 m² délimité au nord par Med Snoussi au sud Frej Cherif à l'ouest Rue Ibnou Sina.

Mise à prix :

- Pour le 1er bien : 43000 DT.
- Pour le 2eme bien : 70183.330 DT.
- Pour le 3eme bien : 99500 DT.

outre les frais et charges.

Date et lieu et heure de l'adjudication : La vente aura lieu aux enchères publiques à la chambre des criées du Tribunal de première instance de Monastir le mercredi 7 Août 2019 à partir de 9 heures.

Conditions Générales : L'immeuble saisi peut être visité tous les jours durant les heures ouvrables sur R.D.V.

Toute personne désirant se porter enchérisseur doit consigner le tiers de la mise à prix.

Les étrangers doivent être munis des autorisations administratives de rigueur.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Monastir où le cahier des charges a été déposé ou au cabinet de Maître Badi Ben Mabrouk Imm Misk-A-19 Montplaisir. Tunis; tel : 71 950 428.

2019402613VEPA1

---

## Avis aux créanciers

**Avis d'appel d'offres**

**Cession de la société hôtelière et touristique Primavera S.A**

**Hôtel le Shalimar 4* - Hammamet Sud à un tiers**

**RC : B126502003**

**MF : 492863B/A/M/000**

**CNSS : 222417-93**

En vertu du jugement rendu par le tribunal de 1ère instance de Grombalia en date du 17/6/2019 dans l'affaire en règlement judiciaire n°182, le contrôleur à l'exécution Taoufik Mourad Rekik Informe le public qu'il a été décidé de republier rappel d'offres pour la cession de la société hôtelière et touristique Primavera S.A Hôtel le Shalimar 4 étoiles - Hammamet Sud à un tiers.

Les actifs de la société consistent en la totalité de l'Hôtel de Shalimar classé 4 étoiles et ses dépendances, d'une capacité de 416 lits, édifié sur un terrain d'une superficie de 41.373m² (4h 13a 73a) situé à Jinène Hammamet, Hammamet Sud.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'hôtel après avoir retirer le cahier des charges contre paiement de la somme de 300DT non remboursable auprès du bureau du contrôleur à l'exécution 105 avenue Ariana les roses, Ennasr II - Tel : 29.497.777/98.307.744.

Les soumissions devront être expédiées par rapide poste au bureau du Contrôleur à l'exécution.

Le dernier délai pour renvoi des offres est fixé au 12/8/2019, le cachet de la poste faisant foi.

2019R01831VEPA2

---

**Avis aux créanciers**

En vertu de l'ordonnance prise par le vice-président du tribunal de première instance de Bizerte 19/5/2019 et relative à l'ouverture de la procédure de règlement Judiciaire et de la période de contrôle (dossier n°100) au profit de la société EUTRICOT INTERNATIONAL SA dont le siège social est situé à la zone industrielle de Menzel Jemil, MF : 0006954W/A/M/000 RC : B1109651997, l'administration judiciaire en charge du dossier Mohamed Habib Saihi 9 rue Jalel Eddine Nakache cité la Gazelle 2083 l'Ariana (GSM : 95.399.260 et 98546.274) invite les créanciers de la société à lui transmettre conformément au code des sociétés commerciales leurs titres de créances par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 30 jours à compter de la publication de cet avis.

2019R01835VEPA2

---

**Avis aux créanciers**

**Avis de distribution**

Le greffier de la chambre des distributions auprès du tribunal de première instance de Ben Arous annonce qu'il sera procédé à la distribution de la somme de 43.470.000 dinars laquelle est consignée à la caisse des dépôts et consignations auprès de la trésorerie régionale des Finances de Ben Arous en date du 19 novembre 2018 suivant récépissé n°M008571 et le certificat du dépôt n°M1800775 en date du 7/02/2019 sur requête de maître Mejri Lotfi pour le compte de Najjar Yosra et Faycal Leghrib et autre à l'encontre de la SOCIETE NOVATEK et autres, suite à quoi une action en distribution a été enrôlée sous le n°206/2019.

Par conséquent tout éventuel créancier doit produire ses titres de créance au greffe du tribunal dans un délai de trente jours à partir de la date de publication du présent avis au journal officiel, sous peine de forclusion.

Par ailleurs, l'article 468 du code de procédure civile et commerciale dispose que : «dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tous créancier qui entend participer à la distribution des deniers droit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a eu lieu. Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

2019R01840VEPA2

---

**Faillite**

**Société Nouvelle d'entreprise de Bâtiment**

**SONIBAT**

**Siège social : 73 Imp.2 - Cité Riadh - Sousse**

**M.F : 0952020Z**

**Registre de commerce : B2712552006**

Suivant jugement rendu par le tribunal de 1ère instance de Sousse à la date du 27/11/2018 par la conciliation judiciaire sous le numéro 1 ordonne la faillite de la société «SONIBAT» suite à la demande de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et ayant nommé :

- Juge commissaire : Mme Maab Laabidi

- Syndic : Mr Ayadi Abdelmajid

- Date de cessation de paiement : le 27/4/2017.

Les créanciers sont invités à produire leurs titre de créances au syndic dans les 15 jours qui suivent la parution du présent avis à l'adresse suivante : 03 Rue Ahmed El Karoui à Sousse - Tél : 98 402 803.

2019S00814VEPA2

---

**Faillite**

**Société Tunisie Tout Service Intérimaire**

**T T S I**

**Siège social : 21 Rue Jerba - Sousse**

**Matricule fiscal : 0456189 K**

**Registre de commerce : B173241998**

Suivant jugement rendu par le tribunal de 1ère instance de Sousse à la date du 27/11/2018 par la conciliation judiciaire sous le numéro 2 ordonne la faillite de la société «Tunisie Tout Service Intérimaire» suite à la demande de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et ayant nommé :

- Juge commissaire : Mme Maab Laabidi

- Syndic : Mr Ayadi Abdelmajid

- Date de cessation de paiement : le 27/4/2017

Les créanciers sont invités à produire leurs titre de créances au syndic dans les 15 jours qui suivent la parution du présent avis à l'adresse suivante : 03 Rue Ahmed El Karoui à Sousse - Tél : 98402803.

2019S00815VEPA2

---

**Faillite**

**Société Master Services**

**Siège social : 25 Rue N°5023 - Cité Riadh - Sousse**

**Matricule fiscal : 0976796 X**

**Registre de commerce : B2754762006**

Suivant jugement rendu par le tribunal de 1ère instance de Sousse à la date du 26/02/2019 par la conciliation judiciaire sous le numéro 5 ordonne la faillite de la société «Master services» suite à la demande de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et ayant nommé :

- Juge commissaire : Mme Maab Laabidi

- Syndic : Mr Ayadi Abdelmajid

- Date de cessation de paiement : le 26/8/2017.

Les créanciers sont invités à produire leurs titre de créances au syndic dans les 15 jours qui suivent la parution du présent avis à l'adresse suivante : 03 Rue Ahmed El Karoui à Sousse - Tél : 98 402 803.

2019S00816VEPA2

---

**Faillite**

**Société Hallouli Tex**

**Siège social : Z.I Sidi Abdelhamid - Sousse**

**Matricule fiscal : 0753427 L**

**Registre de commerce : B118822001**

Suivant jugement rendu par le tribunal de 1ère instance de Sousse à la date du 26/02/2019 par la conciliation judiciaire sous le numéro 3 ordonne la faillite de la société "Hallouli Tex" suite à la demande de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et ayant nommé :

- Juge commissaire : Mme Maab Laabidi

- Syndic : Mr Avadi Abdelmajid

- Date de cessation de paiement : le 26/8/2017

Les créanciers sont invités à produire leurs titre de créances au syndic dans les 15 jours qui suivent la parution du présent avis à l'adresse suivante : 03 Rue Ahmed El Karoui à Sousse - Tél : 98 402 803.

2019S00817VEPA2

---

**Faillite**

**Société ITAL F'ASHION**

**Siège social : Z.I Sidi Abdelhamid - Sousse**

**Matricule fiscal : 0988314 D**

**Registre de commerce : B275262007**

Suivant jugement rendu par le tribunal de 1ère instance de Sousse à la date du 26/02/2019 par la conciliation judiciaire Sous le numéro 4 ordonne la faillite de la société «ITAL FASHION» suite à la demande de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et ayant nommé :

- Juge commissaire : Mme Maab Laabidi

- Syndic : Mr Ayadi Abdelmajid

- Date de cessation de paiement : le 26/8/2017.

Les créanciers sont invités à produire leurs titre de créances au syndic dans les 15 jours qui suivent la parution du présent avis à l'adresse suivante : 03 Rue Ahmed El Karoui à Sousse - Tél : 98 402 803.

2019S00818VEPA2

---

**Cession de l'entreprise**

**Société le complexe touristique et foncier**

**Hôtel Skanes el Hana -S.A - Monastir**

**MF : 22016 D**

**RC : B1851996**

**N° CNSS : 068060 - 63**

Le tribunal de 1ère instance de Monastir, a décidé le 9/7/2019 la cession de la société le complexe touristique et foncier Hôtel Skanes el Hana à la société "Marhaba Beach" qui a présenté la meilleure offre de prix soit 10.555.000,000 Dinars.

2019S00822VEPA2

---

**Ministère de la justice**

**Tribunal de première instance de Monastir**

**Affaire N°317**

En vertu des articles 467 et 466 du CPCC et à la décision du juge commis à la répartition des deniers près du tribunal de première instance de Monastir en date du 28/6/2019 dans l'affaire n°317, prononçant l'ouverture de la procédure de distribution du montant consigné sur les créanciers selon leur priorités et suite à la requête de distribution présentée par Maître Saidi Kamilia l'avocate sise à la rue de Hsane Borji Jammel agissant aux droits de ses clients Notamment Dalanda Sindi et autres Contre Société BHT sise à Rue Bni Hassane Jammel.

Et après la consignation des deniers dans la caisse des dépôts et des consignes soit le montant de 5.226.326 dt. Et ce conformément au reçu de dépôts, numéro M056855 du 12/9/2017. Ainsi tout créanciers voulant participer à la distribution des deniers doit les 30 jours dans la publication du JORT. Doit produire à travers un avocat au greffe du tribunal de première instance de Monastir ces titres de créances, si non il perdra son droit à la participation, et ceci conformément des articles 467 et 466 du CPCC.

2019P00288VEPA2

---

**Clôture de liquidation d'une succession**

Monsieur Rachid Tmar, en sa qualité de Liquidateur de la succession de Feu Abdelkarim Bouhsin et son étude sis à l'immeuble PwC rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac - Tunis, informe le public que Le Juge du séquestre et de liquidation au Tribunal de Première Instance de l'Ariana a décidé en date du 19 juin 2019 la clôture de liquidation de ladite succession et le renvoi de l'affaire au Président du Tribunal qui a aussi approuvé cette proposition en date du 26 juin 2019.

2019402589VEPA2

---

**Avis**

En vertu de l'ordonnance n°244 rendu par Je juge commissaire au tribunal de première instance de Ben Arous en date du 26/6/2019, il a été décidé la clôture des travaux de l'administration judiciaire portant sur l'immeuble objet de titre foncier n°564138 Nabeul, toutes intéressés peuvent contacter le liquidateur Mr Mokded Zoghlami à son Cabinet sis au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 fax : 71.889.621. Tunis. tel 71.889.549.

2019402618VEPA2

# *CONVOCATIONS*

## Sociétés anonymes

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires**

**ILVA MAGHREB SA**

**Société anonyme en cours de liquidation**

**Au capital de 1.800.000 dinars**

**Siège social : 34, Place du 14 Janvier 2011 - Tunis**

**Matricule fiscal : 002491 S/A/M/000**

Messieurs les actionnaires de la société ILVA MAGHREB SA, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 01 août 2019 à 15 heures au siège de la société ILVA Spa à Milano (Italie), Viale Certosa 239, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes définitifs de la liquidation,

- Approbation du plan de distribution des fonds disponibles,

- Suivi de l'avancement des procédures de la liquidation de la société,

- Questions diverses.

Tous les documents se rapportant à la présente réunion sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la liquidation fixé au Parc d'Activités Economiques, 7000 Bizerte.

2019T01083SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale liquidative**

**TUNISACIER SA**

**Société anonyme en cours de liquidation**

**Au capital de 7.000.000 dinars**

**Siège social : Parc d'Activités Economiques, 7000 Bizerte**

**Matricule fiscal : 533198/T/A/M/000**

Messieurs les actionnaires de la société TUNISACIER SA, sont convoqués en Assemblée Générale liquidative qui se tiendra le 01 août 2019 à 16 heures au siège de la société ILVA spa à Milano (Italie), Viale Certosa 239, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du rapport de la liquidation,

- Liquidation définitive de la Société,

- Quitus au liquidateur,

- Questions diverses.

Tous les documents se rapportant à la présente réunion sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la liquidation fixé au Parc d'Activités Economiques, 7000 Bizerte.

2019T01084SANB3

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE HOTELIERE PORT PRINCE**

**Société anonyme**

**Au capital de 41.142.300 Dinars**

**Immeuble SETCAR Route de Sousse Km 13 2034 - Ezzahra**

**Identifiant unique : 510785 J**

**Identifiant CNSS : 142289-87**

Messieurs les actionnaires de la société "SOCIETE HOTELIERE PORT PRINCE" sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 26/8/2019 à 9h à Ez-Zahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation du mode et du délai de convocation à l'assemblée générale ordinaire.

2/ Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2018.

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4/ Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

5/ Affectation des résultats.

6/ Quitus aux administrateurs.

7/ Fixation des jetons de présence.

8/ Pouvoir pour l'accomplissement des formalités juridiques.

2019T01088SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**SOCIETE IMMOBILIERE DES MUTUELLES**

**Siège social : 120, Rue de Yougoslavie - Tunis**

**Matricule fiscal : 006217/S/P/M/000**

**Capital social: 400.000 DT**

**Immatriculation CNSS : 46431-65**

Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière des Mutuelles sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mardi 6 août 2019 à 9 heures au siège de la Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles 6, Avenue Habib Thameur - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Amendement et Mise à jour des statuts de la société en vue de mettre en conformité, son activité, ses structures, et son mode de gouvernance avec la législation en vigueur.

2019T01091SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**SOCIETE FONCIERE DE TUNISIE**

**Siège social : 120, Rue de Yougoslavie - Tunis**

**Matricule fiscal : 006218/T/P/M/000**

**Capital social : 150.000 DT**

**Immatriculation CNSS : 46431-65**

Messieurs les actionnaires de la Société Foncière de Tunisie sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mardi 6 août 2019 à 10 heures au siège de la Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles 6, Avenue Habib Thameur - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Amendement et Mise à jour des statuts de la société en vue de mettre en conformité, son activité, ses structures, et son mode de gouvernance avec la législation en vigueur.

2019T01092SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Tunisie Porcelaine**

**SA au capital de 18.360.000 dinars**

**BP 17 / 1135 Naâssen**

**Identifiant Unique : 018909E**

Messieurs les actionnaires de la société TUNISIE PORCELAINE sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société sis à Nâassen Tunisie, le mardi 30 Juillet 2019 à 9:30 h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

1- Lecture et Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2018.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018.

3- Quitus aux administrateurs.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

5- Questions diverses.

2019R01837SANB3

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 1er août 2019**

**SOCIETE TUNISIENNE DE TRANSPORTS SERVICES ET TRAVAUX AERIENS**

**"TUNISAVIA"**

**Société anonyme**

**Au capital de 26.000.000 Dinars**

**Siège social : Boulevard du leader Yasser Arafat 2035 Tunis Carthage**

**MF : 11950 A P M 000**

**Numéro d'affiliation à la CNSS : 48-010-92**

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 20 Juin 2019, Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE DE TRANSPORTS SERVICES ET TRAVAUX AERIENS «TUNISAVIA» sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le jeudi 1er août 2019 à 10 heures au siège social de TUNISAVIA sis au Boulevard du Leader Yasser Arafat 2035 Tunis Carthage à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Mis à jour de l'article 6 des statuts relatif au capital social.

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette assemblée ou vous y faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les Documents qui seront examinés lors de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, au siège social de TUNISAVIA sis au Boulevard du leader Yasser Arafat 2035 Tunis Carthage, dans les délais prescrits par la loi.

2019R01841SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 1er août 2019**

**SOCIETE TUNISIENNE DE TRANSPORTS SERVICES ET TRAVAUX AERIENS**

**«TUNISAVIA »**

**Société anonyme**

**Au capital de 26.000.000 Dinars**

**Siège social : Boulevard du Leader Yasser Arafat 2035 Tunis Carthage**

**MF : 11950 A P M 000**

**Numéro d'affiliation à la CNSS : 49-010-92**

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 20 Juin 2019, Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE DE TRANSPORTS SERVICES ET TRAVAUX AERIENS «TUNISAVIA» sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le jeudi 1er août 2018 à 10 Heures au siège social de TUNISAVIA sis au Boulevard du Leader Yasser Arafat 2035 Tunis Carthage à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et examen du Rapport du Conseil d'Administration, du Rapport Général et du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'activité de la Société TUNISIENNE DE TRANSPORTS SERVICES ET TRAVAUX AERIENS «TUNISAVIA» durant l'Exercice clos le 31/12/2018.

2- Examen et approbation des Etats Financiers de la Société TUNISIENNE DE TRANSPORTS SERVICES ET TRAVAUX AERIENS «TUNISAVIA» arrêtés au 31/12/2018.

3- Affectation du Résultat de l'Exercice clos le 31/12/2018.

4- Quitus aux Administrateurs.

5- Renouvellement du mandat de certains membres du Conseil d'Administration.

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette Assemblée ou vous y faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les Documents qui seront examinés lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, au siège social de TUNISAVIA sis au Boulevard du Leader Yasser Arafat 2035 Tunis Carthage, dans les délais prescrits par la loi.

2019R01842SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**ASSURANCES SALIM**

**Société anonyme**

**Au capital de 13 300 000 Dinars**

**Siège social : Lot AFH BC5 Centre Urbain Nord - Tunis - 1003**

**RC : B150661997**

**MF : 538937CPM 000**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société «ASSURANCES SALIM» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le jeudi 8 août 2019, à 11h au siège de société sis au Centre Urbain Nord Tunis, Lotissement AFH/BC5, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Modification de la dénomination sociale,

2- Mise en conformité des statuts de la société avec la réglementation en vigueur,

3- Modification corrélative des statuts.

Conformément aux dispositions de l'article 39 des statuts, les titulaires des actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'assemblée générale extraordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrit sur les registres sociaux huit jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un «POUVOIR» soit déposé au siège social de la société Trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société sis au Centre Urbain, Nord, Lotissement AFH/ BC5, Tunis.

2019R01844SANB3

---

**Convocation**

**Société ELECTROSTAR**

**Société anonyme**

**Au capital de 20 575 112 Dinars**

**Siège : Boulevard de l'environnement, route Naassen 2013, Bir El Kassaa - Ben Arous**

**Registre de commerce N° : B17611997 Ben Arous**

Messieurs les actionnaires de la Société ELECTROSTAR SA sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 9 août 2019 à 10 heures à l'hôtel Acropole sis aux Berges du Lac de Tunis, rue Rodrigo DE FREITAS, et ce à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée.

2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2018.

3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2018.

4- Approbation du rapport du conseil d'administration, des conventions règlementées objets des articles 200 et 475 du CSC et des états financiers individuels de la société relatifs à l'exercice 2018.

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2018.

6- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

7- Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2018.

8- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents relatifs à la dite assemblée générale, sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège administratif de la société sis aux Berges du Lac de Tunis, boulevard de l'environnement Immeuble KALLEL, 3ème étage, 1053 Tunis.

2019R01858SANB3

---

**Société TUNIFOOD**

**SA au capital de 1200.000 dinars**

**RC : N°B0863382007**

**MF : 1020630VAM000**

Messieurs les actionnaires de la Société TUNIFOOD société anonyme au capital de 1200.000 dinars, ayant son siège social au route de Mahdia Km 25 Sfax, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2018 qui se tiendra le 30 Juillet 2019 à 10H du matin au siège de la société sis au route de Mahdia Km 25 Sfax à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2018.

2- Approuver la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle pour l'exercice 2018 après les délais légaux.

3- Lecture du rapport d'activité établi par le conseil d'administration.

4- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

5- Approbation du rapport d'activité établi par le conseil d'administration

6- Approbation des états financiers de la société arrêtés au 31/12/2018.

7- Approbation des conventions règlementées prévues par l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des autres conventions conclues avec les parties liées.

8- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31/12/2018.

9- Information des fonctions occupées dans d'autres sociétés administrateurs et le président directeur général

10- Quitus aux membres du conseil d'administration et au président directeur général

11- Election des membres du conseil d'administration de la société pour les exercices 2019/2020 et 2021.

12- Désignation du commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2019/2020 et 2021.

13- Pouvoirs pour formalités.

Nous mettons à votre disposition au siège social de la société, le rapport de gestion établi par le conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018 l'état des cautionnements avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée générale, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'Identité, l'admission d'un mandataire sera au vue d'une procuration spéciale.

2019B00287SANB3

---

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD - SODIS SICAR**

**Société anonyme**

**Au capital social de 35.727.910 dinars**

**Siège social : Complexe Administratif Rue Mansour Elhouch 4100 Médenine**

**Matricule fiscal : 003514/L/A/M/000**

**N° d'affiliation CNSS : 34293-52**

Les actionnaires de la société SODIS SICAR sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 23 août 2019 è 10 h à l'hôtel Yadis à Midoune Djerba, à l'effet de délivrer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard constaté dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société en 2018;

3. Présentation et approbation des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2018;

4. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 et approbation des opérations et conventions prévues par l'article 200 et suivants du CSC;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2018;

6. Présentation des états financiers consolidés de l'exercice 2018;

7. Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2018;

8. Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2018;

9. Désignation d'un commissaire aux comptes au titre des années 2019,2020 et 2021 ;

10. Fixation du montant des jetons de présence attribués aux Membres du Conseil d'Administration et aux Membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2018.

NB : Cette convocation annule et remplace celle pour le 12 Juillet 2019.

2019M00284SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société Golf De Tunisie**

**Société anonyme**

**Au capital de 6.100.00U Dinars**

**Siège social : GP1 Barraket Essahel - Hammamet**

**RC : B142871999**

**MF : 0014437 A A M 000**

**N° Employeur CNSS : 20401928**

Messieurs les Actionnaires de la Société Golf de Tunisie sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 29 juillet 2019 à 16H au Siège du Golf

Citrus Hammamet, et ce, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et Examen des Rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes sur l'activité de la Société durant l'exercice 2018.

2/ Examen et Approbation des Etats Financiers arrêtés au 31/12/2018.

3/ Affectation des résultats de l'exercice 2018.

4/ Quitus aux administrateurs.

5/ Questions diverses.

Les actionnaires peuvent assister personnellement aux travaux de l'assemblée ou se faire représenter par tout autre Actionnaire, moyennant un pouvoir.

2019N00460SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société BRANDIS SARL**

**Capital social : 100.000 Dinars**

**Siège social : Zone Industrielle Dar Chaâbane El Fehry Nabeul**

**Identifiant unique : 1551241N**

Messieurs les associés de la société "BRANDIS" SARL sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 8 août 2019 à 08 heures au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion concernant l'exercice 2018.

2) Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes concernant l'exercice 2018.

3) Lecture des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

4) Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

5) Affectation du résultat de l'exercice 2018.

6) Approbation des conventions réglementées conclues durant l'exercice 2018.

7) l'octroi du quitus aux co-gérants au titre de leur gestion pour l'exercice 2018.

8) Questions diverses.

2019N00461SANB3

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société NEGOCE & DISTRIBUTION SA**

**Capital social : 55.000 dinars**

**Siège social : Zone Industrielle Dar Chaabane El Fehry Nabeul**

**Identifiant unique : 0572238B**

Messieurs les actionnaires de la société "Négoce & Distribution" SA sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 8 Août 2019 à 10 heures au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion concernant l'exercice 2018.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2018.

3) Lecture des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

4) Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

5) Affectation du résultat de l'exercice 2018.

6) Approbation des conventions réglementées conclues durant l'exercice 2018.

7) L'octroi du quitus aux administrateurs.

8) Questions diverses.

2019N00463SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société PLASTICAP SA**

**Société anonyme**

**Au capital de 2 525 000 Dinars**

**Siège social : Zone Industrielle Dar Chaabane El Fehry Nabeul**

**Identifiant unique : 0040052K**

**«Partenaire du Programme de Mise à Niveau»**

Messieurs les actionnaires de la société "PLASTICAP" SA sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 8 août 2019 à 11 heures au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion concernant l'exercice 2018.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2018.

3) Lecture des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

4) Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

5) Affectation du résultat de l'exercice 2018.

6) Approbation des conventions réglementées conclues durant l'exercice 2018.

7) L'octroi du quitus aux administrateurs.

8) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

9) Questions diverses.

2019N00464SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société ENNADHAFA JUDY SA**

**Société anonyme**

**Au capital social de 4 400 000 dinars**

**Siège social : Zone Industrielle Dar Chaabane El Fehry Nabeul**

**Identifiant unique : 0009418N**

**«Partenaire du Programme de Mise à Niveau»**

Messieurs les actionnaires de la société "ENNADHAFA JUDY" SA sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 8 Août 2019 à 12 heures au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion concernant l'exercice 2018.

2) Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes concernant l'exercice 2018.

3) Lecture des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

4) Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

5) Affectation du résultat de l'exercice 2018.

6) Approbation des conventions réglementées conclues durant l'exercice 2018.

7) L'octroi du quitus aux administrateurs.

8) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

9) Questions diverses.

2019N00465SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société ENNADHAFA 2 SA**

**Capital social : 1 635.000 Dinars**

**Siège social : Zone Industrielle Dar Chaabane El Fehry Nabeul**

**Identifiant unique : 1241507W**

Messieurs les actionnaires de la société "Ennadhafa2" SA sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 8 Août 2019 à 13 heures au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion concernant l'exercice 2018.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2018.

3) Lecture des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

4) Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

5) Affectation du résultat de l'exercice 2018.

6) Approbation des conventions réglementées conclues durant l'exercice 2018.

7) L'octroi du quitus aux administrateurs.

8) Questions diverses.

2019N00466SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société PLASTICAP 2 SA**

**Capital social : 1 700.000 Dinars**

**Siège social : Zone Industrielle Dar Chaabane El Fehry Nabeul**

**Identifiant unique : 1244827Y**

Messieurs les actionnaires de la société "PLASTICAP2" SA sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 8 Août 2019 à 14 heures au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion concernant l'exercice 2018.

2) Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes concernant l'exercice 2018.

3) Lecture des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

4) Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

5) Affectation du résultat de l'exercice 2018.

6) Approbation des conventions réglementées conclues durant l'exercice 2018.

7) L'octroi du quitus aux administrateurs.

8) Questions diverses.

2019N00467SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**CLINIQUE LA CORNICHE COEUR ET VAISSEAUX S.A.**

**S.A. au capital de 2400 000 dinars**

**Siège social : 1, Boulevard Mongi Bali - Sousse**

**M.F. : 745111 W/A/M/000**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société CLINIQUE LA CORNICHE COEUR ET VAISSEAUX S.A. sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 8 septembre 2019 à 10 heures au siège social de la société sis au 1, Boulevard Mongi Bali, Sousse en vue de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard constaté dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales au cours de l'exercice 2018.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à ce même exercice.

4- Approbation s'il y a lieu, du rapport d'activité et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

6- Quitus aux administrateurs.

7- Pouvoirs pour les formalités.

2019402600SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**INTERNATIONALE TOURISTIQUE & IMMOBILIERE (SITI), SA**

**Société anonyme**

**Au capital de 10.733.000 Dinars**

**Siège social : BP 360 Zone Touristique Midoun 4116 Djerba**

**M.F : 341415 R**

**R.C : B122992000**

Le Conseil d'Administration de la Société SITI SA convoque les actionnaires à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui sera tenue le lundi 19 Août 2019 à 10 heures, à la salle des réunions prévue à cet effet au n°126 Avenue de la Liberté Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Modification des Alinéas Premier et Deuxième de l'Article 21 (nouveau) des statuts en ces termes :

- Le Conseil d'administration désigne pour une durée déterminée le Directeur Général de la Société. Si le Directeur Général est membre du Conseil d'Administration, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le Directeur Général doit être une personne physique et lorsqu'il n'est pas membre du Conseil d'Administration, il assiste à la réunion du Conseil d'Administration sans droit de vote.

2019402605SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**SOCIETE MODERNE D'EXPANSION TOURISTIQUE "S O M E T" S A**

**Société anonyme**

**Au capital de 9.814.400 Dinars**

**Siège social : 1 Bis, Rue du Sénégal - 1002 Tunis**

**M.F : 288929KAM000**

**R.C. : B157211997**

**N° CNSS : 140933-89**

Le Conseil d'Administration de la Société SOMET SA convoque les actionnaires à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui sera tenue le lundi 19 août 2019 à 12 heures à la salle des réunions prévue à cet effet au n°126 Avenue de la Liberté Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Modification des Alinéas Premier et Deuxième de l'Article 26 (nouveau) des statuts en ces termes :

Le Conseil d'Administration désigne pour une durée déterminée le Directeur Général de la Société. Si le Directeur Général est membre du Conseil d'Administration, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le Directeur Général doit être une personne physique et lorsqu'il n'est pas membre du Conseil d'Administration, il assiste à la réunion du Conseil d'Administration sans droit de vote.

2019402606SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**Société d'ETUDE ET D'EXPLOITATION TOURISTIQUE SANES, SA**

**Société anonyme**

**Au capital de 2.650.000 Dinars**

**Siège social : 1 Bis, Rue du Sénégal - 1002 Tunis**

**M.F : 42714KAM000**

**R.C : B128332000**

**N° CNSS : 155425-31**

Le Conseil d'Administration de la Société SANES SA convoque les actionnaires à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui sera tenue le lundi 19 août 2019 à 11 Heures 30, à la salle des réunions prévue à cet effet au n°126 Avenue de la Liberté Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Modification des Alinéas Premier et Deuxième de l'Article 25 (nouveau) des statuts en ces termes :

Le Conseil d'Administration désigne pour une durée déterminée le Directeur Général de la Société. Si le Directeur Général est membre du Conseil d'Administration, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le Directeur Général doit être une personne physique et lorsqu'il n'est pas membre du Conseil d'Administration, il assiste à la réunion du Conseil d'Administration sans droit de vote.

2019402607SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**MAGHREB INVEST SICAF, SA**

**Société anonyme**

**Au capital de 10.000.000 Dinars**

**Siège social : 3, Rue du Niger - 1002 Tunis**

**M.F. : 492871BNM000**

**R.C. : B144311997**

Le Conseil d'Administration de la société la Société MAGHREB INVEST "SICAF", SA, convoque les actionnaires à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui sera tenue le lundi 19 Août 2019 à 09 Heures à la salle des réunions prévue à cet effet au n°126 Avenue de la Liberté Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Modification des Alinéas Premier el Deuxième de l'Article 20 (nouveau) des statuts en ces termes :

Le Conseil d'Administration désigne pour une durée déterminée le Directeur Général de la Société. Si le Directeur Général est membre du Conseil d'Administration, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le Directeur Général doit être une personne physique et lorsqu'il n'est pas membre du Conseil d'Administration, il assiste à la réunion du Conseil d'Administration sans droit de vote.

2019402608SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**Royal Garden Palace - SA**

**Société anonyme**

**Au capital de 15.195.000 DT**

**Matricule Fiscal : 312 450 HAM 000**

**R.C N° : B1111511997**

**N° CNSS : 205927-93**

**Siège social : 1 bis, Rue du Sénégal - 1002 Tunis**

Le Conseil d'Administration de la Société ROYAL GARDEN PALACE SA convoque les actionnaires à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui sera tenue le lundi 19 août 2019 à 13 Heures, à la salle des réunions prévue à cet effet au n°126 Avenue de la Liberté Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Modification des Alinéas Premier et Deuxième de l'Article 26 (nouveau) des statuts en ces termes :

Le Conseil d'Administration désigne pour une durée déterminée le Directeur Général de la Société.

Si le Directeur Général est membre du Conseil d'Administration, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le Directeur Généra doit être une personne physique et lorsqu'il n'est pas membre du Conseil d'Administration, il assiste à la réunion du Conseil d'Administration sans droit de vote.

2019402609SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**L'ATLANTIDE, SA**

**Société anonyme**

**Au capital de 5.600.000 Dinars**

**Siège social : 1 Bis, Rue du Sénégal 1002, Tunis**

**M.F. : 31466DAM000**

**R.C. : B175711997**

**N° CNSS : 121406-59**

Le Conseil d'Administration de la Société L'ATLANTIDE SA convoque les actionnaires à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui sera tenue le lundi 19 août 2019 à 12 heures 30, à la salle des réunions prévue à cet effet au n°126 Avenue de la Liberté Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Modification des Alinéas Premier et Deuxième de l'article 26 (nouveau) des statuts en ces termes :

Le Conseil d'Administration désigne pour une durée déterminée le Directeur Général de la Société.

Si le Directeur Général est membre du Conseil d'Administration, la durée de ses fonctions ne peur excéder celle de son mandat.

Le Directeur Général doit être une personne physique el lorsqu'il n'est pas membre du Conseil d'Administration, il assiste au réunion du Conseil d'Administration sans droit de vote.

2019402610SANB3

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**PALM'AZUR, SA**

**Société anonyme**

**Au capital de 17.400.000 Dinars**

**Siège social : 1 Bis, Rue du Sénégal - 1002 Tunis**

**M.F. : 437799AAM000**

**R.C. : B1110431997**

**N° CNSS : 207906-35**

Le Conseil d'Administration de la Société PALM'AZUR, SA convoque les actionnaires à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui sera tenue le lundi 19 Août 2019 à 10 Heures, à la salle des réunions prévue à cet effet au n°126 Avenue de la Liberté Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Modification des Alinéas Premier et Deuxième de l'Article 25 (nouveau) des statuts en ces termes :

Le Conseil d'Administration désigne pour une durée déterminée le Directeur Général de la Société.

Si le Directeur Général est membre du Conseil d'Administration, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le Directeur Général doit être une personne physique et lorsqu'il n'est pas membre du Conseil d'Administration, il assiste à la réunion du Conseil d'Administration sans droit de vote.

2019402611SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**INTERNATIONAL HOSPITAL CENTER OF TUNISIA-IHCT**

**Société anonyme**

**Au capital de 32.590.000 DT**

**Siège social : Immeuble CARTHAGENE, Centre urbain Nord 1082 - Tunis**

**Objet social : Centre Hospitalier Privé**

**Registre national des entreprises : 1102071P**

**Matricule fiscal : 1102071P/A/M/000**

Le conseil d'administration de l'INTERNATIONAL HOSPITAL CENTER OF TUNISIA convoque tous les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 6 septembre 2019 à 18h au siège social et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2018

2. Présentation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2018

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018

4. Approbation du rapport d'activité ainsi que des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2018

5. Affectation des résultats de l'exercice 2018

6. Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2018

7. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2018.

2019402615SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société Internationale de Production de Papiers "SIPP"**

**SA au capital de 7.400.000 DT**

**Siège social : Zone industrielle Enfidha**

**MF : 0496651 H/A/M/000**

Le Conseil d'Administration de La «SIPP» S.A convoque les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 31 juillet 2019 à 11H au siège de la société sis à la zone industrielle Enfidha, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports de gestion relatifs à l'exercice 2018.

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes

3. Approbation des rapports de gestion pour l'exercice 2018

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2018

6. Approbation, le cas échéant, des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 CSC et autres opérations avec parties connexes.

7. Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général.

8. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

10. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2019402620SANB3

---

## Sociétés à responsabilité limitée

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société Judy pour Transport et les Services "JTS" SARL**

**Capital social : 160.000 Dinars**

**Siège social : Zone Industrielle Dar Chaâbane El Fehry Nabeul**

**Identifiant unique : 0515490S**

Messieurs les associés de la société "JTS" SARL sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 8 août 2019 à 09 heures au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion concernant l'exercice 2018.

2) Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes concernant l'exercice 2018.

3) Lecture des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

4) Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

5) Affectation du résultat de l'exercice 2018.

6) Approbation des conventions réglementées conclues durant l'exercice 2018.

7) L'octroi du quitus aux co-gérants au titre de leur gestion pour l'exercice 2018.

8) Questions diverses.

2019N00462SRLB3

**Convocation pour une assemblée générale extraordinaire**

**Au 6/8/2019**

**SOCIETE PERSPECO SARL**

**Société au capital de 10.000 dinars**

**RC : N°B2488682007**

**MF : N°1030785/V-A-M-000**

**12 Rue Tabriz - Résidence Tanit - 2037 Ennasr 2**

Les associés de la société PERSPECO SARL sont convoqués pour l'assemblée générale extraordinaire prévue le 6 août 2019 à neuf heures au siège de la société et appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des états financiers arrêtés depuis la création jusqu'au 31/12/2018,

- Approbation des états financiers pour la période du 01/01/2019 jusqu'à la date de dissolution fixée par l'assemblée générale,

- Quitus aux deux gérants pour leur gestion des exercices sus dessus évoquées,

- Situation financière, dissolution de la société et nomination d'un liquidateur.

2019402604SRLB3

## Autres sociétés

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Relative à l'exercice 2018**

**Société Mutuelle de Base**

**"Cave Viticole de Grombalia"**

Les adhérents de la SMB Cave Viticole de Grombalia sont invités à participer aux travaux de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2018 qui aura lieu le jeudi 8 août 2019 à 10 H, au siège de la société sise à Semmeche RN1.km33, et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports moral et financier relatifs à l'exercice 2018.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

3. Discussion et approbation s'il y a lieu des rapports mentionnés ci-dessus.

4. Quitus aux membres du conseil d'administration.

5. Approbation et affectation du résultat de l'exercice 2018

6. Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil relatifs à l'exercice 2019.

7. Restitution des parts sociales aux associés retirés.

8. Constations des variations du capital social au cours de l'exercice 2018.

9. Situation de l'adhérent Mr. Mohamed Mdaissi après suspension de son adhésion.

10. Derniers développements de notre relation avec la SMC Les vignerons de Carthage.

Remarque : Tous les documents relatifs à l'AGO 2018 seront à la disposition des adhérents pour consultation au siège de la société huit jours avant la date de l'AGO.

Important : la présentation de l'invitation ou la procuration et la carte d'identité nationale est obligatoire lors de l'enregistrement de présence.

2019R01836SODB3

# *DIVERS*

## Avis au public

**Avis**

Les héritiers d'Ali Ben Said Bouzguenda annoncent qu'ils possèdent un terrain contenant une maison située à la route Ataya km 4 Sfax leurs titres de propriété ont disparu il veulent avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Houda Ksibi rue des notaires Sfax dans un délai de 70 jours.

2019X00943DIVD2

**Avis**

Monsieur Sami Mesfar porte à la connaissance du public la perte de son titre d'un terrain superficie environ de 2 «mrajaa» contenu une ancienne maison sis à la route de Tunis km 5.5 sfax. Par conséquent il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du notaire Ben Amira Ezzeddinne à la Médina arabe n°7 rue des notaires Sfax. Toute opposition qui parvient après les 70 jours qui suivent la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne est considérée comme nulle et non avenue.

2019X00947DIVD2

**Perte d'un acte**

Sadok Chaarie et Hanifa Khamekhem annoncent la perte de leur acte d'un lot de 4041 m² sise route el Ain km 10 Sfax. Ils veulent introduire un deuxième original.

Tous ceux qui ont opposition doivent l'annoncer auprès du bureau du Notaire Rachid Cheikh Rouhou 48 rue Mallek Sfax dans un délai de 70 jours.

2019X00948DIVD2

## Rectificatifs

**Rectificatif**

Annonce n°2018G02253SRLB1 paru au JORT n°101 le 18/08/2018.

Le matricule fiscal Lu : 1579588/K/A/M/000

Au lieu : 1579607/V

Le reste demeure sans changement

2019R01847RECZ9

**Rectificatif**

Annonce n°2018T02290APSF1 paru au JORT n°117 le 25/09/2018 page 6141.

Au lieu de :

"Association Martyr Mahdi Haddad pour le développement de HALG Jemel".

Lire :

"Association l'Espoire de développement et la valorisation de HALG Jemel"

Le reste demeure sans changement

2019R01847RECZ9